Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

SOMMAIRE

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. ORGANE DELIBERANT — Page 4
   1.1. Conseil Communautaire — Page 4
2. ORGANES CONSULTATIFS — Page 4
   2.1. Bureau — Page 4
   2.2. Commissions — Page 4
3. AUTRES ORGANES — Page 4
   3.1. Marchés Publics — Page 4
4. PERSONNEL — Page 5
   4.1. Mouvements de personnel en 2025 — Page 5
   4.2. Formations suivies par les agents en 2025 — Page 5
   4.3. Délibérations — Page 5
5. MUTUALISATION — Page 5
   5.1. Formations — Page 5
   5.2. Visites médicales — Page 6
   5.3. Prévention — Page 6
6. BUDGETS ET FINANCES — Page 7

II - COMPETENCES — Page 9

1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL — Page 9
   1.1. Développement économique — Page 9
   1.2 Habitat — Page 18
   1.3. Transition énergétique — Page 21
   1.4. Urbanisme — Page 23
   1.6. Tourisme / Evènementiel — Page 25
2. EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT – GEMAPI - DSP — Page 27
   2.1. Service de l'eau potable — Page 27
   2.2. Service de l'assainissement — Page 29
   2.3. GEMAPI — Page 30
   2.4. Délégation du Service Public — Page 31
3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES — Page 32
   3.1. L'organisation humaine des services techniques — Page 35
   3.2. L'organisation humaine des services techniques — Page 35
   3.3. Le bilan des réalisations des opérations de voirie 2025 — Page 38
   3.4. Le bilan financier des réalisations des opérations de voirie 2025 — Page 29
   3.5. Les opérations réalisées en régie 2025 — Page 40
   3.6. L'instruction des DICT par les services techniques — Page 42
   3.7. Les compétences transverses des services techniques — Page 43
   3.8. Bilan de la lutte contre de frelon asiatique — Page 44

III- ANNEXES — Page 45

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. ORGANE DELIBERANT

1.1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire s'est réuni en 5 séances publiques, au siège de la Communauté de Communes :

Dates	Nombre de délibérations
3 mars 2025	10
7 avril 2025	25
30 juin 2025	24
6 octobre 2025	22
15 décembre 2025	24
TOTAL	**105**

2. ORGANES CONSULTATIFS

2.1. Bureau

Le Bureau s'est réuni à 18 reprises en 2025 et a émis un avis sur les affaires courantes et les points présentés au Conseil Communautaire. Les dates de réunions étaient les suivantes : 20 janvier, 3 février, 17 février, 3 mars, 24 mars, 7 avril, 28 avril, 12 mai, 26 mai, 16 juin, 8 septembre, 29 septembre, 6 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 17 novembre, 1er décembre et 15 décembre.

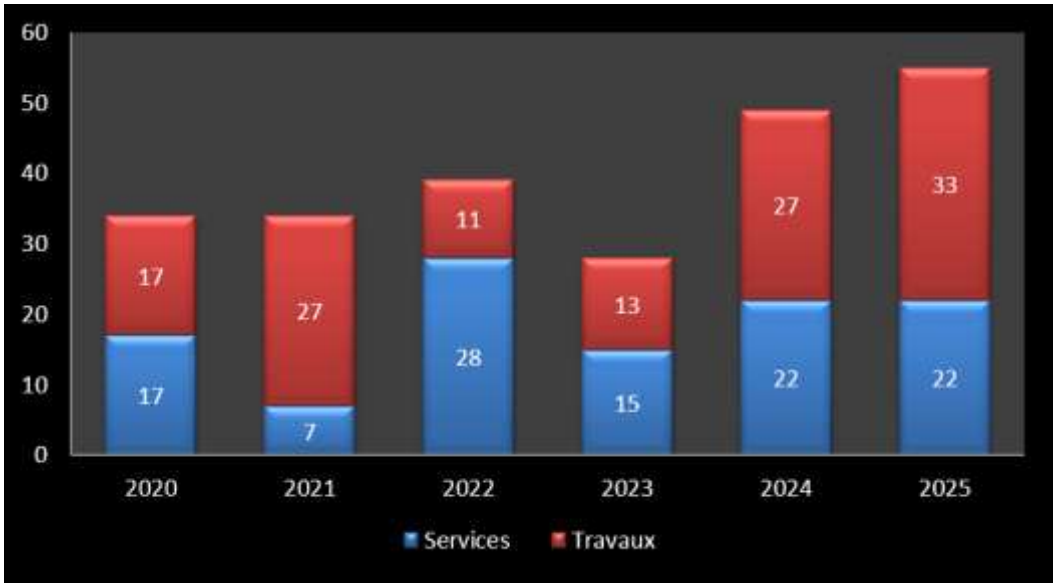
2.2. Commissions

Commissions	Dates
Eau, Assainissement, Gemapi	18 mars, 4 juin, 16 septembre, 25 novembre
Voirie	6 février, 19 mars, 5 juin, 17 septembre, 26 novembre
Développement Territorial / Tourisme	13 février, 27 mars, 10 juin, 25 septembre, 4 décembre
Administration Générale, Finances, Mutualisation	11 février, 25 mars, 12 juin, 23 septembre, 2 décembre

3. AUTRES ORGANES

3.1. Marchés Publics

Cinquante-cinq consultations ont été lancées en 2025 pour l'attribution de vingt-deux marchés de fournitures-services et prestations intellectuelles et de trente-trois marchés de travaux.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

4. PERSONNEL

4.1. Mouvements de personnel en 2025

- **Effectif** au 31/12/2025 : 51 agents *(y compris agents inactifs)*

Nombre de fonctionnaires :
- Titulaires : 31
- Stagiaires : 3

Nombre de contractuels : 17
Nombre d'emplois aidés (CAE) : 0

- **Mouvements** :

Nombre d'arrivées : 12
Nombre de départs : 5

4.2. Formations suivies par les agents en 2025

- **Formation d'intégration pour 1 agent en catégorie C.**
- **Formations de professionnalisation suivies avec le CNFPT ou autres organismes** :

Domaines	Nombre de formations
Management	3
Technique	3
Développement Territorial	1
Administration Générale / Communication	1
Ressources Humaines / Prévention	8
Finances / Marchés Publics	5
Eau / Assainissement	2
Autres	4

- **Formations en hygiène et sécurité : 1**
- **Formations dans le cadre du CPF : 2**

4.3. Délibérations

- Création de poste (adjoint administratif)
- Intégration des syndicats intercommunaux du territoire dans le plan de formation mutualisé
- Création de poste (adjoint technique)
- Création de poste (Secrétaire général de mairie mutualisé)
- Création de postes pour le domaine des Marcassins
- Instauration d'une astreinte d'exploitation au domaine des Marcassins
- Création de poste (rédacteur)
- Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants
- Mise à disposition d'un(e) Secrétaire Général(e) de Mairie Mutualisé(e)
- Présentation du RSU 2024
- Mutualisation de la prestation RH secrétariat de mairie
- Mise à jour du règlement intérieur du personnel au 01/01/2026
- Cofinancement du poste de chargé de mission SCOT

5. MUTUALISATION

5.1. Formations

- 41 collectivités adhérentes en 2025
- 145 agents formés
- 21 jours de formation
- Budget total de 15 620 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

5.2. Visites médicales

- 20 collectivités adhérentes en 2025
- 9 journées de visites médicales et entretiens infirmiers réalisés
- 110 agents ont eu une consultation avec le médecin du travail ou un entretien avec l'infirmière du CDG77

5.3. Prévention

Collectivités mutualisées :

- 20 collectivités adhérentes à la mutualisation d'un assistant de prévention en 2025, dont 16 communes, 1 EPCI, 3 syndicats intercommunaux (3 regroupements pédagogiques intercommunaux).
- 217 agents concernés

COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2025	NOMBRE AGENTS
CCPM	45
BLENNES	3
CANNES ECLUSE	32
CHEVRY EN SEREINE	4
COURCELLES EN BASSEE	2
DIANT	1
ESMANS	5
FORGES	2
LA BROSSE MONTCEAUX	6
LAVAL EN BRIE	2
MAROLLES SUR SEINE	14
MISY SUR YONNE	5
MONTMACHOUX	2
NOISY RUDIGNON	3
SAINT GERMAIN LAVAL	40
THOURY FERROTTES	5
VOULX	17
Syndicat intercommunal des écoles de Noisy Rudignon & Ville Saint Jacques	11
Syndicat des écoles du Bocage - (RPI Thoury Ferrottes, Dormelles, Flagy)	9
Syndicat intercommunal des communes de Blennes, Diant et Chevry	8
TOTAL : 20	**217**

→ Intégration d'une nouvelle collectivité dans le processus Prévention /DPO

Missions dans le domaine de l'hygiène, santé, conditions de travail des agents :

- Veille Juridique.
- Suivi et mise à jour des affichages et registres obligatoires.
- Rédaction de documents conseils :
  - Flash Prévention « risque électrique »,
  - Procédure alarme intrusion.
- Rédaction de rapports d'observations et de préconisations suite à des visites de sites sur les communes de Voulx, Saint Germain Laval et Cannes Ecluse.
- Actions de sensibilisations :
  - Mise en œuvre de ¼ heure sécurité,
  - Organisation des exercices d'évacuation,
  - Conception et animation d'une matinée de prévention.
- Accueil prévention des nouveaux arrivants :
  - CCPM,
  - Syndicat des écoles du bocage.
- Accompagnement/préconisations sur l'acquisition de matériel :
  - Siège ATSEM,
  - Siège de bureau,
  - Matériels de protection incendie.

- Accompagnement/préconisations/conseils :
  - Aménagement / rangement des locaux de travail,
  - Soutien technique défibrillateur,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- Test d'équipements de protection individuels,
- Conseils et accompagnement en prévention de l'événementiel : Randonnée Vélo, Rendez-vous en terres inconnues, Grand marché de Noël.

- Organisation d'actions QVCT : Séances d'ostéopathie, randonnée du personnel, etc…

Missions dans le domaine de la protection des données :

- Déploiement et suivi des avenants de convention,
- Mise à jour de documents,
- Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

6. BUDGETS ET FINANCES

L'activité de la Communauté de Communes du Pays de Montereau est retracée dans différents budgets en fonction des actions réalisées :

- Le budget Principal
- Les budgets annexes liés au développement économique avec :
  - Le budget actions économiques qui retrace notamment l'activité du Centre d'Affaire et du Campus numérique
  - Le budget Zac du Moulin en cours de viabilisation
- Les budgets annexes liés aux services publics à caractère industriel et commercial, que la collectivité gère par l'intermédiaire de délégataires :
  - La production et la distribution de l'eau potable
  - L'assainissement collectif et non collectif

Les résultats de l'exécution de l'exercice sont les suivantes :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT exercice
PRINCIPAL	22 580 596,39	27 921 254,93	5 340 658,54
ACTIONS ECO	594 590,42	580 104,19	-14 486,23
ZAC DU MOULIN	8 287 616,53	9 292 040,29	1 004 423,76
EAU	378 130,17	1 111 431,37	433 301,20
ASSAINISSEMENT	2 598 608,22	3 174 144,77	575 536,55
TOTAL GENERAL	34 739 541,73	42 078 975,55	7 339 433,82

BUDGET	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT exercice
PRINCIPAL	5 145 095,11	1 990 362,83	- 3 154 732,28
ACTIONS ECO	281 484,42	365 148,63	83 664,21
ZAC DU MOULIN	8 287 616,53	7 709 036,51	- 578 580,02
EAU	2 513 806,69	2 079 863,62	- 433 943,07
ASSAINISSEMENT	2 397 091,61	2 161 832,82	- 235 258,79
TOTAL GENERAL	18 625 094,36	14 306 244,41	- 4 318 849,95

- **Gestion financière rigoureuse et santé budgétaire de la CCPM :**

La CCPM se distingue par une gestion financière rigoureuse, reflétée par des indicateurs témoignant d'une bonne santé budgétaire. En 2024 et 2025, le résultat comptable s'élève à +40 € par habitant, un niveau positif bien qu'inférieur aux moyennes régionale (+52 €) et nationale (+54 €), dans un contexte marqué par des contraintes accrues.

L'autofinancement atteint 47 € par habitant en 2025, un montant en deçà des références régionales (67 €) et nationales (83 €). Cette situation s'explique par une assiette fiscale moins large, avec 61,1 % de foyers non imposables, et une forte dépendance aux recettes des entreprises, qui représentent 88 % des recettes fiscales, contre 12 % pour les ménages.

La dette de la CCPM est maîtrisée, avec un encours de 1,43 million d'euros fin 2025, hors budgets eau et assainissement. Le taux moyen de cette dette est de 2,33 %, et elle est intégralement à taux fixe, ce qui lui confère un niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite. La capacité de désendettement, inférieure à un an, est rendue possible grâce à un autofinancement net de 5,5 millions d'euros en 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Les investissements de la CCPM sont ambitieux, avec une moyenne de 8 millions d'euros par an entre 2020 et 2025, atteignant 20,5 millions d'euros en 2025, incluant 12,5 millions d'euros de restes à réaliser.

La répartition des investissements pour 2025 se détaille comme suit : l'assainissement représente 31 % (6,375 M€), l'eau 30 % (6,15 M€), la voirie 25 % (5,125 M€), les autres secteurs 11 % (2,255 M€) et les actions économiques 3 % (0,615 M€).

Les taux d'imposition sont maintenus stables et se répartissent comme suit : taxe d'habitation à 2,16 %, foncier bâti à 2,00 %, foncier non bâti à 4,28 %, cotisation foncière des entreprises (CFE) à 26,32 % et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 13,63 %.

- **Défis structurels persistants :**

Malgré ces atouts, la CCPM doit relever plusieurs défis majeurs.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) fixé à 0,26369, reste inférieur à la moyenne de 0,38 observée pour les intercommunalités de taille similaire. Cette situation entraîne une réduction des dotations, telles que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (FCTVA) ou la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). De plus, les mécanismes de péréquation, qui favorisent les territoires dotés d'un CIF élevé, pénalisent la CCPM.

La fiscalité est également déséquilibrée, avec 88 % des recettes fiscales provenant des entreprises (CFE, CVAE, TFPB sur les locaux industriels), contre seulement 12 % des ménages. Cette dépendance expose la collectivité à une pression fiscale importante sur les entreprises, susceptible de freiner leur installation ou leur développement. Par ailleurs, elle crée une vulnérabilité économique, car le départ d'une entreprise majeure pourrait entraîner une chute brutale des recettes.

La transition écologique représente un autre défi de taille. Les besoins en investissements verts, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la rénovation énergétique, sont en constante augmentation, alors que les aides de l'État via l'Agence de l'Eau Seine Normandie et comme le Fonds vert ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), connaissent une forte diminution.

Enfin, bien que la trésorerie reste solide, elle est soumise à une tension croissante. En effet, les excédents passés sont de plus en plus sollicités pour financer les investissements. Les décalages de trésorerie, tels que ceux liés à la FCTVA, imposent une gestion rigoureuse de la liquidité.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

II - COMPETENCES

1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1.1. Développement économique

- **Le centre d'affaires du Pays de Montereau**

Considérant les demandes de bureaux auxquelles la CCPM ne pouvaient plus répondre, faute de bureaux disponibles au sein du centre d'affaires, décision a été prise de travailler à l'optimisation des surfaces disponibles au 1er étage, et plus particulièrement de la partie « coworking », aménagée dans le cadre de l'activité Stop and Work. Il a été créé de nouveaux bureaux équipés répondant à la demande locale.

Le centre d'affaires offre 23 bureaux, allant de 6,50 m² à 23,85 m², ainsi que 2 salles de réunions de 27,50 m² et 20,95 m². Les prix de location varient entre 2 730 € à 8 799 €, selon les surfaces. Il accueille majoritairement des sociétés de services.

En 2025, la CCPM a enregistré 1 nouveau bail de location.

Nom	Secteur d'activité	Date d'entrée dans les locaux
AKSIS	Orientation professionnelle	Août 2025

- **Aménagement des Parcs d'Entreprises**

  - **Bilan de la commercialisation des Parcs d'Entreprises intercommunaux**

Avec la vente des dernières parcelles à vocation économique à Saint-Donain, la Communauté de Communes du Pays de Montereau ne dispose plus de foncier libre de construction permettant de répondre aux besoins de création ou de développement d'activités économiques sur le territoire.

Afin d'anticiper ces besoins et de reconstituer une offre foncière à vocation économique, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir 50 ha de foncier à Marolles-sur-Seine. Dans ce cadre, la CCPM a signé, en décembre 2023, une promesse de vente avec l'agence JMG Partners pour le développement d'un projet d'activités économiques dédié à la logistique et à la production. La CCPM a ainsi travaillé aux côtés de JMG Partners afin d'identifier et d'accueillir d'éventuels prospects intéressés par l'implantation d'activités sur cette future ZAE.

  - **Territoires d'Industrie**

Le dispositif s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires.
Le dispositif vise à établir une nouvelle génération de territoires d'industries opérationnels, basée sur une vision stratégique et des projets industriels concrets à accompagner.

Financement à la clef :

100 millions d'euros pour l'investissement à l'échelle nationale.
Co-financement d'un poste de chef de projet mutualisé pour le territoire afin de mettre en œuvre le programme (subvention 30 000 €/an, puis participation des EPCI en fonction du nombre d'habitants). Un conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) et la Communauté de Communes du Gâtinais Val de Loing (CCGVL) a été effectué (délibération du 24 juin 2024) pour préciser les modalités d'intervention du chef de projet et les conditions de co-financement de son intervention.

Gouvernance : binôme élu/industriel soutenu par l'écosystème industriel du territoire (acteurs économiques, organisations professionnelles, chambres consulaires, etc.).

Binôme politique : Valérie Lacroute, Présidente CC Pays de Nemours, Maire de Nemours et Vice-Présidente IDF
Binôme industriel : Arnaud Paitel, Directeur Télécom France, Groupe Prysmian

Le chef de projet Territoires d'industrie mutualisé aux 3 Communautés de Communes est en charge de la mise en œuvre du dispositif et de son plan d'action sur le territoire. Il a quitté ses fonctions en juin 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- Plan d'action définit suite au diagnostic réalisé en 2024 :

Plan d'action

Faire des territoires des ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION AMBITIEUX

Action	Sous-actions	Pourquoi ?	Délai mise en place	Coût
Animer un comité des partenaires et financeurs	1. **Réunir** BPI + Région + ADEME (FV et Décarbonation) + Banque des Territoires + DDETS + CLEE + France Travail + CCI 2. **Opérer un suivi** des industriels rencontrés par chacun et **coordonner les actions + proposer un « package » de solution** 3. **Conventionner** avec un organisme pour la rédaction des dossiers de demande de subventions	Demande des industriels pour gagner du temps et faciliter l'accès aux informations et aux financements.	Immédiat → dates des comités à fixer	Conventionnement avec le service rédaction de la CCI
Animer des rencontres industrielles sur le TI SUD 77	1. **Petit déjeuner chez les industriels** → 1/mois/CC → Les sujets à aborder seront ceux demandés par les industriels de la ZA (ex : mutualisation, covoiturage, etc.) + sujets de veille 2. **Soirée industrielle** → 1/Trimestre/Industriel → Faire le point sur les avancements TI, sujet d'actualité et favoriser le réseau	Il est **compliqué de mobiliser les industriels en dehors de leur CC**. Varier les formats permettrait de faciliter leur mise en relation tout en maintenant une relation régulière avec eux.	Immédiat → dates à fixer	Frais de réception

Plan d'action

Lever les freins au recrutement et DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES dans des territoires industriels attractifs

Action	Sous-actions	Pourquoi ?	Délai mise en place	Coût
Proposer des solutions de mobilité	1. Prendre contact avec IDFM pour **réaliser un diagnostic des flux** 2. **Organiser une réunion avec les RH** et opérateur de **covoiturage** conventionné avec la région.	Demande des industriels + covoiturage déjà en place mais pas structuré	3 mois	1500€ si animation pour développer le covoiturage
Présenter les groupements d'employeurs aux industriels	1. **Organiser une réunion d'information** pour présenter les groupements d'employeurs 2. **Contacter groupement d'employeur de la CCI** pour déterminer s'il peut répondre aux besoins du TI SUD 77 3. **Contacter le GEIQ Industrie Centre – IDF** pour déterminer si une implantation est envisageable	Solution déjà utilisée par les industriels. Elle permet de mutualiser les ressources pour des fonctions supports plutôt que d'être en concurrence sur les recrutements.	1 mois → dates à fixer	NEANT
Etudier la saisonnalité des besoins pour les métiers en tension	1. **Identifier** quelles industries sont sensibles aux saisonnalités (ex : Sucrerie de Souppes-sur-Loing) 2. Identifier les **opportunités** avec l'appui de France Travail	Concurrence dans les recrutements. Il est intéressant d'étudier cette possibilité.	3 mois	NEANT

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Plan d'action

Lever les freins au recrutement et DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES dans des territoires industriels attractifs

Action	Sous-actions	Pourquoi ?	Délai mise en place	Coût
Mutualiser les formations basiques et généralistes (ex : CACES, SST, H0B0)	1. **Recenser** le nombre de formation et le type auprès des RH et dirigeants 2. **Déterminer** quelle solution utiliser pour le suivi des formations avec les RH (ex : Drive, progiciel, etc.) 3. **Mettre à disposition les locaux** des CC pour les formations pouvant être réalisées en salle	Proposition acceptée par les industriels qui « consomment » beaucoup de formations.	2 mois → recenser les besoins + diffuser la démarche	NEANT (sauf si licence pour progiciel)
Travailler la marque employeur « TI SUD 77 »	1. Groupe de travail pour **développer le tourisme industriel** en ouvrant les portes d'une industrie du TI par mois. La cible serait les scolaires + familles donc portes ouvertes mercredi ou samedi. 2. **Organiser des rencontres sur la thématique** de la marque employeur en mettant en avant les bonnes pratiques. Cela pourrait se faire dans le cadre des rencontres industrielles à organiser.	Volonté des industriels d'améliorer l'image de l'industrie et des industriels + rendre visible l'écosystème industriel du TI.	3 mois	NEANT
Soutenir la création d'une école de production	1. Rédiger une lettre de soutient signée par les présidents et le binôme TI 2. Candidater au dispositif « Territoires d'Industrie en Transition Ecologique » pour obtenir des subventions du FV sur le projet	Le projet répond au besoin de former les jeunes sur les métiers en tension.	2 mois	NEANT
Rédiger une lettre ouverte pour demander une évolution juridique	1. **Proposer aux industriels et aux partenaires** de rédiger la lettre	Remontée d'information sur le problème d'embauche pour les jeunes mineurs.	2 mois	NEANT

Plan d'action

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE des Territoires d'industrie

Action	Sous-actions	Pourquoi ?	Délai mise en place	Coût
Réaliser une étude d'opportunité sur l'Autoconsommation Collective (ACC)	1. Prendre contact avec PCAET + ADEME + DDT + SDESM 77 + ANCT 2. **Réaliser une enquête** pour déterminer l'intérêt des industriels 3. **Organiser une rencontre** pour présenter la démarche aux industriels 4. **Identifier une ZA « pilote »** sur le TI	Demande des industriels de solutions pour **réduire la facture énergétique**.	6 mois	Environ 20k€, prise en charge possible par ANCT
Réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT)	1. Prendre contact avec PCAET + ADEME + DDT + SDESM 77 + ANCT 2. **Réaliser une enquête** pour déterminer l'intérêt des industriels 3. **Organiser une rencontre** pour présenter la démarche aux industriels 4. **Identifier une ZA « pilote »** sur le TI	• **Développer les coopérations** entre les industries du territoire • **Economie** de ressources • **Réponse directe et opérationnelle** aux enjeux RSE • **Marque employeur** • Créations de nouvelles activités et d'emplois	Entre 3 et 6 mois	Environ 30k€, prise en charge possible par ANCT
Organiser des échanges de bonnes pratiques	1. **Identifier** quelles industries ont travaillé en interne sur la thématique de la TEE 2. Faciliter les échanges lors de rencontres industrielles à organiser.	Certaines entreprises du territoire ont travaillé avec succès sur leur TEE et les résultats sont intéressants. D'autres semblent hésitantes ou bloquées pour lancer cette démarche. *Ex : Lewis Industrie (CCPN) → réduction de 50% des consommations énergétiques grâce à de l'optimisation des procédés en intene.*	2 mois	NEANT

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Plan d'action

Action	Sous-actions	Pourquoi ?	Délai mise en place	Coût
Réaliser un diagnostic du foncier existant	1. Récupérer les éléments du diagnostic de la Banque des Territoires 2. Rectifier les zonages et informations	Avoir une photographie des disponibilités foncières du TI	2 mois	NEANT

En 2025, le Territoire d'Industrie Sud Seine et Marne s'est positionné et a été sélectionné sur deux dispositifs via des appels à candidatures :

- Fabrique prospective de l'ANCT : Eau & industrie

Les Fabriques Prospectives sont une offre d'ingénierie de l'ANCT pour accompagner les Territoires d'Industrie dans la co-construction d'une vision et d'un programme d'actions pour s'adapter aux transitions. Celle-ci, consacrée à l'eau et à l'industrie, a été cofinancée par l'ANCT et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Elle a accompagné 4 Territoires d'Industrie dont le TI Sud Seine et Marne.

L'ANCT a confié l'animation de la Fabrique Prospective (ingénierie sur 5 mois articulant séminaires locaux et séminaires nationaux (début novembre 2025) au groupement Eurogroup Consulting — Naldeo — Compagnum. Sur l'année 2025, le programme a réuni les différents acteurs locaux et nationaux afin d'identifier les problématiques et l'enjeux locaux en vue de rédiger des actions à mener :

- Programme Ambition – décarbonation de l'industrie : par la Région IDF et EDF.

Le Territoire d'Industrie Sud 77 a candidaté en octobre 2025, pour un démarrage du programme en janvier 2026. Celui-ci vise à identifier, de manière très opérationnelle, les projets de décarbonation et d'électrification portés par les industriels du territoire, puis à mobiliser les différents acteurs et financeurs — ADEME, Bpifrance, Région Île-de-France, etc. — afin d'accompagner les entreprises dans la concrétisation et la mise en œuvre de leurs projets.

- **<u>Actions menées par la CCPM pour la création d'entreprises et le développement de l'emploi</u>**

  - **Convention avec Initiative Melun Val de Seine (IMVS)**

La CCPM est partenaire d'Initiative Melun Val de Seine depuis 2003. Ce partenariat permet de proposer aux créateurs d'entreprises (TPE), un prêt à taux 0 % d'un maximum de 30 000 € (voir 70 000 € pour les projets dits remarquables).

La CCPM contribue au fonctionnement d'Initiative Melun Val de Seine de deux façons :

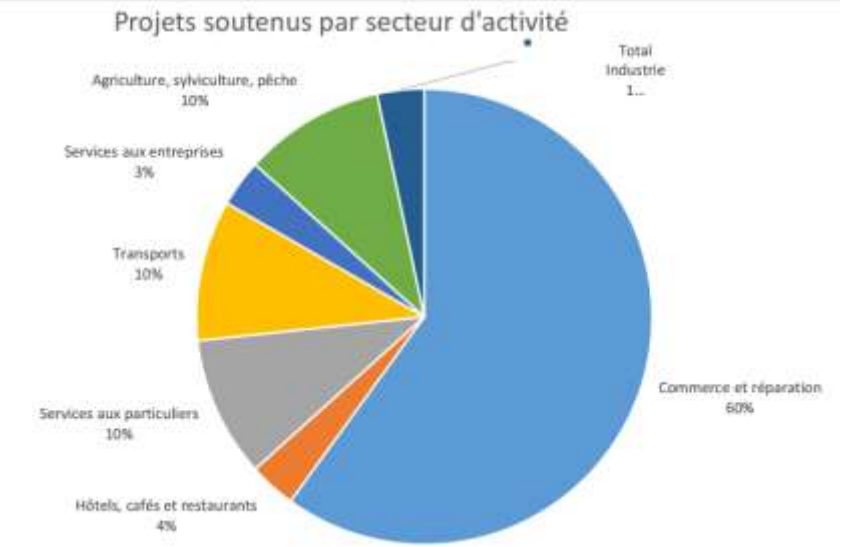
- une participation au fonctionnement sous forme de cotisation annuelle, calculée sur la base du nombre d'habitants sur le territoire de la CCPM,
- un abondement au Fonds d'attribution de prêts, qui permet de rééquilibrer les apports de chaque EPCI dans le fonds de prêts mutualisé.

La cotisation à l'association Initiative Melun Val de Seine est la même depuis 2022, soit 0,35 centimes par habitant.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Année	Cotisation /habitants	Cotisation annuelle de la CCPM	Augmentation totale	
			En %	En €
2019	0,20 €	8 397,40 €	+ 0%	0 €
2020	0,25 €	10 496,75 €	+ 5 %	+ 2 099,35 €
2021	0,30 €	12 596,10 €	+ 10 %	+ 4 198,70 €
2022	0,35 €	14 695,45 €	+ 15 %	+ 6 298,41 €
2023	0,35 €	15 259, 65 €	+ 3,80 %	+ 564,20 €
2024	0,35 €	15 905, 75 €	+ 4,20 %	+ 646,10 €
2025	0,35 €	15 905, 75 €	+ 0%	0 €

Bilan 2025



Nombre de prêts d'honneur accordés	121
Nombre de projets financés	84
Nombre d'entreprises toujours en vie	62
Emplois soutenus à la création et à la reprise	192
Total prêts d'honneur versés	1 118 299 €
Total prêts bancaires levés	8 206 927 €
Effet de levier	7,34

Recette fiscale annuelle estimative générée **27 900 €**
(450€ en moyenne/entreprise)

Sur le territoire du Pays de Montereau, c'est :

27 porteurs de projets accueillis, conseillés et orientés
7 projets étudiés présentés en Commission d'Attribution de prêt d'honneur
4 avis favorables
3 projets en attente de décaissement
0 projet abandonné

- **Convention avec France Active Seine-et-Marne Essonne (FASME)**

La CCPM est, depuis mars 2025, nouvellement partenaire de France Active Seine-et-Marne Essonne. Ce partenariat permet d'accompagner les créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises dans le financement et la sécurisation de leurs projets, notamment grâce à des garanties bancaires, des prêts et un accompagnement financier adapté aux différentes étapes de la vie de l'entreprise.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

La particularité de FASME en comparaison avec le Réseau Initiative, c'est le public auquel l'association s'adresse, à savoir les porteurs éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi, jeunes, personnes en situation de handicap, QPV, etc.). FASME est également spécialisé dans les projets d'économie sociale et solidaire (ESS).

La CCPM contribue au fonctionnement de France Active Seine-et-Marne Essonne par le versement d'une cotisation annuelle, permettant aux porteurs de projets du territoire de bénéficier de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de financement proposés par l'association. La cotisation 2025 s'élève à 10 000 €.

En 2025 au Pays de Montereau, France Active c'est :

- Financement de la création d'entreprise

→ 7 demandes de financements, dont 3 favorables (création d'un salon de coiffure, une entreprise d'espace vert et une école de production).

→ 80 000 € de prêt participatif (ESS)
22 000 € de prêts d'honneur (TPE)
20 700 € d'emprunts bancaires garantis (TPE)
4 000 € de prime ADCPE (dédiée aux allocataires du RSA - TPE)

- Le suivi « post-création » des entrepreneurs financés

Au 31-10-25, FASME continue de suivre 2 entrepreneurs financés en 2024 ainsi que M. Laurent BERNARD financé en 2025 sur la CC Pays de Montereau, post-financement :

Structure	Secteur d'activité	Politique de la ville	Ville	Année de suivi
SAS Kay Analytical consultant	Technologie/santé	Non	Montereau	A2
JARDISCOUNT77	Espace verts	Non	La Grande Paroisse	A1
SIBEL	Salon de coiffure	oui	Montereau	A3

- Accompagnement des créateurs / entrepreneurs bénéficiaires du RSA (BRSA 77)

→ 35 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés (16 femmes / 19 hommes).
L'accompagnement comprend :
- Un diagnostic entrepreneurial complet,
- La construction d'un plan d'actions personnalisé,
- L'orientation vers la formation, la couveuse ou les partenaires adéquats.

- Accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire

→ le Dispositif Local d'accompagnement (DLA)

Le DLA est un dispositif qui aide les structures associatives à consolider et à développer leurs activités en leur proposant un accompagnement sur mesure : diagnostic, conseils stratégiques, appui à la gestion, et soutien à la structuration. 2 structures du territoire ont été accompagnées dans le cadre du DLA.

Nom de la structure	Activité	Ville
ACVER	Décrochage scolaire et social et soutien à la parentalité	Montereau-Fault-Yonne
Comité d'entraide aux familles	Aide à domicile	Montereau-Fault-Yonne

- **Convention avec Réseau Entreprendre 77**

La CCPM est partenaire du Réseau Entreprendre Seine-et-Marne. Ce partenariat permet d'accompagner les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois, grâce à un accompagnement personnalisé de type mentorat par des chefs d'entreprise bénévoles, complété, selon les projets, par un prêt d'honneur à taux zéro.

La CCPM participe au fonctionnement du Réseau Entreprendre Seine-et-Marne par le versement d'une cotisation annuelle, permettant aux entrepreneurs du territoire de bénéficier d'un accompagnement individuel, d'un réseau d'échanges entre dirigeants et d'un appui dans le développement de leur entreprise.
La cotisation 2025 s'élève à 5 000 €.

- **Bourse à la création / reprise d'entreprise**

La CCPM a mis en place une aide pour le financement d'études de conseil (business plan, communication, juridique…) représentant 75 % du coût de l'étude dans la limite de 2 500 €, avec pour objectif de consolider le projet de création ou de reprise des porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

La CCPM a instruit 5 dossiers de demandes de bourse à la création, à la reprise et au développement durant l'année 2025. Trois projets ont reçu une subvention pour un montant total de 2 625,00 €. Le premier dossier a été ajourné. Le comité a considéré que le projet n'était pas assez mûr et nécessite d'être ajustés (en lien avec partenaires locaux : CCI, SDIS, MDPH, etc.), pour pouvoir être mené à bien. Le dossier n'est pas rejeté et pourra faire l'objet d'une nouvelle demande et d'un nouveau passage en commission. Le dernier ne s'est pas présenté lors de la commission.

Société	Nature	Ville	Montant attribué
SANS NOM	Centre de formation chocolatier / pâtissier pour enfants en situation de handicap	Courcelles en Bassée	0,00 €
Campus café	Café / snack type Starbucks	Montereau-Fault-Yonne	562,50 €
Arena 5	Complexe de futsal	Varennes sur Seine	487,50 €
Inno mur Design	Impressions murales	Montereau-Fault-Yonne	1 575,00 €
Inspire Park	Complexe padel & futsal	Montereau-Fault-Yonne	0,00 €
TOTAL			**2 625,00 €**

- **Abondement au Fonds Résilience**

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020, et à ses conséquences sur l'activité économique, la Région a décidé de mettre en place le Fonds Résilience pour relancer l'activité des TPE-PME et leur permettre la reprise de leur activité économique de manière pérenne. La Région, la Banque des territoires, les Départements et Etablissements Publics de Coopération intercommunale qui l'ont souhaité ont abondé ce dispositif, générant ainsi un effet multiplicateur de 4.

Etat des remboursements 2025 :

Gestion de l'enveloppe	
Montant conventionné par le financeur	**36 915,00 €**
Montant versé par le financeur	**36 915,00 €**
Montant engagé (entreprises financées)	**36 500,00 €**
Nombre d'entreprises financées	**10**
Montant engagé sur l'enveloppe conventionnée	**36 500,00 €**
Capital Restant Du total	**23 562,26 €**
Dont échéances impayées	**22 728,98 €**
Montant des échéances reçues	**9 187,74 €**
Montant des remboursements anticipés	**- €**
Montant total des pertes au 31/12/2024	**3 750,00 €**

- **Animation économique**

Participation de la CCPM aux instances suivantes :

- Club des développeurs du Sud Seine-et-Marne animé par les développeurs des EPCI du Sud 77
- Suivi des dossiers, AG & Conseils d'administration d'Initiative Melun Val-de-Seine (IMVS)
- Comités d'engagements Réseau Entreprendre 77
- Comité de sélection du programme Emergence de France Active 77-91
- Salons de l'emploi de Montereau en mars et de Varennes en octobre
- COTECH LEADER
- Réseau développeurs économiques Région IDF
- Task Force Entreprise par France Travail
- Comité local école entreprise (CLEE) sud 77 – académie de Créteil
- COPIL Comité Local Pour l'Emploi (CLPE)
- COTECH et COPIL Territoire d'industrie sud 77

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Organisation des animations économiques suivantes :

- Afterworks entreprises du Pays de Montereau :
  - Sem@for 77 – Covage : février 2025
  - Logement des salariés (ZAC des cailloux) – Trois Moulins Habitat : septembre 2025
  - Tourisme – CMA & Seine et Marne Attractivité : novembre 2025
- Réunions d'informations spécialisées :
  - Rénovation énergétique à destination des artisans - Parc National du gâtinais : septembre 2025
  - Accord cadre marchés publics (Services Techniques) en septembre 2025
- Rencontres des entreprises du Pays de Montereau : mars 2025
- Barbecue des entrepreneurs du Pays de Montereau – France Travail & CCI 77 : juin 2025
- Semaine de l'industrie en novembre 2025.
- Petit déjeuner au centre d'affaires du Pays de Montereau : mars 2025

Articles de la gazette de la CCPM liés au développement économique :

ARTICLES PUBLIES AU SEIN DU MAGAZINE MENSUEL DE LA CCPM en 2025		
Date	**Société**	**Sujet présenté**
Janvier / février	Foir'fouille	Réouverture au petit Fossard
	Misy sur Yonne	Une nouvelle épicerie
	CCPM	Territoires d'industrie
	CCPM	Bourse à la création d'entreprise & ses lauréats
	CCPM	Centre d'affaires du Pays de Montereau & ses locataires
Mars / avril	18-14	Vœux 18-14
	Ressourcerie Rémonde	Rémonde – Ressourcerie de Montereau vous accueille
	Laiterie du Pays de Montereau	Quatre médailles au salon de l'agriculture
	CCPM	Box terroir
	ParCar équipements	Entretien avec son fondateur
	CCPM / Ville MFY	Salon de l'emploi
	CCPM	Afterwork entreprises
	Chez Mademoiselle Claire	Inauguration du salon d'esthétique
	African Art Déco	Inauguration du nouveau commerce
	CCPM	Vote de nouveaux conventionnements avec les réseaux d'accompagnement
Mai/juin	CCPM / Ville MFY	Retour sur le Salon de l'emploi
	Fabrique de style	Nouveau magasin au Bréau
	CCPM	Bourse à la création et reprise d'entreprise
Juillet/aout	Stockmeier	100 ans du groupe
	Homa / CCPM	Projet Hôtelier à Montereau

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

	CCPM	Centre d'affaires
	Vestack / KFC	Recrutements
	Seine et Marne Attractivité / CCPM	Programme LEADER
	La Ruche	Entreprenariat Local / groupement d'entreprises locales
	France Active / Réseau entreprendre / Réseau Initiative	Soutiens aux entrepreneurs et porteurs de projet
Septembre / octobre	Homa / CCPM	Projet Hôtelier à Montereau
	CCPM	ZAC du Moulin
	CCPM	Afterwork des entrepreneurs
	VR BTP Conseil	Mise à l'honneur
	CCPM	Centre d'affaires
	Soudupin	Pépite du territoire
Novembre / décembre	CCPM	ZAC du Moulin
	Casa Elec	20 ans de l'entreprise
	Initiative Melun Val de Seine	25 ans
	L'imaginarium	Ouverture à Montereau
	Laiterie du Pays de Montereau	Mise à l'honneur des fromages du Pays de Montereau
	PNR	Réunion d'information avec les artisans et les professionnels du bâtiment
	CCPM	Centre d'affaires
	CCPM	Afterwork des entrepreneurs
	Horse Plant's	Ouverture à Voulx

- **PACTE SUD Seine-et-Marne / Candidature Leader**

Créée en 2013, l'association du Pacte Sud 77 a pour objet la recherche et la mise en œuvre des moyens propres à assurer et faciliter le développement économique du sud du territoire de la Seine-et-Marne. Elle rassemble les 8 structures intercommunales que sont : CC du Bocage Gâtinais, CC Gâtinais Val de Loing, CC du Pays de Montereau, CC Morêt-Seine-et-Loing, CC Pays de Fontainebleau, CC Pays de Nemours, CC Pays de Seine, CC Les Terres du Gâtinais.

Le dispositif initié pour 2015-2022 du Groupe d'Actions Locale Sud 77 (Gal Sud 77), a été reconduit pour un exercice complémentaire 2024-2027.

L'intercommunalité s'est donc engagée à participer, à l'instar des autres intercommunalités du Leader, à l'animation du programme, en versant à Seine-et-Marne Attractivité une contribution financière annuelle jusqu'à la fin du programme, prévue en 2027.

Pour 2025, la contribution de la CCPM est de 10 117,47 €.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Le LEADER sur le Gal Sud 77 en 2025, c'est :

- Une vingtaine de porteurs de projet contactés
- 3 Comités de programmation organisés (en janvier, avril et octobre 2025)
- 6 projets passés en opportunité (ayant reçu un avis favorable du Comité de programmation)
- 434 081€ soit 37% de l'enveloppe du GAL consommée en opportunité et 133 077 € soit 12 % de l'enveloppe du GAL consommée en programmation (instruction de la Région finalisée). Soit un total de 567 158 € ou 49 % de l'enveloppe du GAL.

Projets validés en opportunité en 2025 :

- Installation de 3 boxes du terroir sur la Communauté de Communes du Pays de Montereau : projet porté par la CCPM. Approvisionnées avec des produits frais et locaux (produits laitiers notamment), ces boxes permettront de valoriser les produits du territoire auprès des habitants et des touristes.
  > Ce projet a reçu un avis favorable en opportunité pour un montant LEADER provisoire de 84 792 €.

- Aménagement d'une seconde aire de camping-cars sur la Communauté de Communes du Pays de Montereau (à Misy-sur-Yonne) : projet porté par la CCPM qui fait suite au succès de la première aire installée à Cannes-Ecluse et qui répond à un réel besoin en termes de développement touristique.
  > Ce projet a reçu un avis favorable en opportunité pour un montant LEADER provisoire de 100 000 €.

  - **Projets d'aménagement**

    - **Hôtel « de la Gare »**

- Promesse de vente parcelle rue des Prés Rebours – projet hôtel (délibération du 26 février 2024) – PC déposé en juillet 2025.
- Etude sol (hydrogéologique) sur la parcelle effectuée par SB Consultant pour confirmer la faisabilité du projet en cours.

- **Ferme de Cannes-Ecluse** :

Une étude de programmation finalisée (préfiguration architecturale et scenarii d'organisation spatiale du site/préconisation), coût global de l'opération 2,2 millions d'euros HT pour le CTI et 9,4 millions d'euros HT pour les autres bâtiments.

- **ZAC du Moulin à Marolles / Seine**

Propriétaire de 50 ha de foncier disponible à Marolles sur Seine, la CCPM a signé une promesse de vente en décembre 2023 avec l'Agence JMG Partners, pour un projet d'activités économiques de logistique et de production.

Outre les démarches réglementaires, côté développement économique, la CCPM a travaillé au côté de JMG Partners sur la réception d'éventuels prospects pour l'occupation de parcelles sur la ZAE.

- **Accompagnement des ZAE privées en cours d'élaboration**

- ZAC Cailloux à Cannes-Ecluse : Mixte logement (individuel & collectif) / Activité économique : 15 ha (dont 4 pour l'activité économique)
- ZAC Fossard Est – Esmans : Activité économique sur 20 ha (projet porté par la Financière Monceau)

1.2. Habitat

- **Le Programme local de l'habitat 2027-2033**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document obligatoire pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat et regroupant plus de 30 000 habitants.

Engagée depuis de nombreuses années dans une politique active en faveur de l'habitat et de l'amélioration de son parc de logements, la Communauté de Communes du Pays de Montereau souhaite poursuivre cette dynamique.

Dans cette perspective, et afin d'assurer la continuité de sa stratégie locale de l'habitat, le conseil communautaire a délibéré, le 8 avril 2024, pour engager la procédure de renouvellement du PLH, le précédent (non exécutoire) étant arrivé à son terme en 2023. Il s'agit notamment de veiller à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en logement social, d'accompagner la réhabilitation du parc ancien, ainsi que d'améliorer la qualité de la construction neuve, dans une logique de lutte contre la précarité énergétique. Il convient également d'anticiper les besoins futurs afin de soutenir au mieux les projets de développement économique et touristiques du territoire.

En 2025, la CCPM a mandaté le groupe Espacité pour conduire cette mission, en collaboration avec le bureau Atopia, co-traitant chargé du volet foncier. Espacité et Atopia assurent ainsi l'élaboration et l'animation de la démarche d'actualisation du PLH,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

l'identification des enjeux en matière d'habitat et de foncier, ainsi que l'accompagnement de la CCPM dans la définition de sa stratégie et de son programme d'actions pour les six prochaines années.

Les travaux ont débuté en septembre 2025 avec le comité de pilotage de lancement. Ils se sont poursuivis par une analyse documentaire, une évaluation des effets des politiques de l'habitat sur le territoire et un traitement des données statistiques. Cette démarche s'est également appuyée sur des échanges réguliers avec la CCPM et le bureau d'études, ainsi que sur des entretiens avec les différentes communes du territoire et acteurs de l'habitat, afin de recueillir leurs visions, leurs connaissances, les dynamiques locales et les besoins du territoire.

- **<u>Le Programme d'Intérêt Général (PIG) : un dispositif de lutte contre le mal-logement dans le parc privé</u>**

La Communauté de Communes du Pays de Montereau, par délibération du 7 octobre 2019, a souhaité affiner la connaissance du mal-logement dans le parc privé de la CCPM (étude pré-opérationnelle : nombre de logements concernés, identification des dysfonctionnements, profils des ménages, type de dispositif et thématiques, etc.).

Ce travail a confirmé la nécessité d'accompagner les propriétaires privés dans la rénovation de leurs logements et donc, de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) « précarité énergétique, remise aux normes et autonomie »

Le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général a été engagé avec le bureau d'études Citémétrie (convention signée le 18 avril 2023) pour une durée de 5 ans (2023-2027). La Communauté de Communes co-finance cette opération avec l'Anah. Cette dernière contribue à hauteur de 35 %.

Les objectifs quantitatifs de rénovation sont estimés à 640 dossiers sur 4 ans.
En termes de visibilité sur le territoire, la CCPM a créé un guichet unique intégrant les missions du PIG et celles de l'espace Conseil France Rénov' (ex EIE), afin de proposer aux usagers une cohérence dans les aides locales apportées.

- ✓ **Présentation du bilan PIG 2025**



- **<u>Convention de pacte territorial - France Rénov' Pays de Montereau</u>**

En mars 2024, l'Anah a adopté une délibération relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG), visant à structurer le service public de la rénovation de l'habitat autour d'une offre de service unifiée.

Dans ce cadre, le conseil communautaire de la CCPM a adopté, lors de sa séance du 9 décembre 2024, la délibération actant la contractualisation du Pacte territorial France Rénov' 2025-2027.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Ce Pacte territorial a pour objectif de regrouper, dans une convention unique, l'ensemble des actions locales relevant du service public de la rénovation de l'habitat, couvrant toutes les thématiques portées par l'Anah. Il s'appliquera à l'ensemble des 21 communes de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) et se décline en trois volets :

- Volet « Dynamique territoriale » (obligatoire) : il comprend les missions relevant du Pôle national de rénovation (PNR), notamment la mobilisation des ménages et des professionnels, avec un ciblage des publics prioritaires ;
- Volet « Information, conseil et orientation » (obligatoire) : il prévoit un accueil téléphonique et physique offrant un premier niveau d'information aux particuliers ;
- Volet « Accompagnement » (facultatif) : il correspond aux missions assurées habituellement par les PIG et les OPAH, et concerne uniquement les projets de rénovation globale.

Cependant, en raison de l'existence du PIG "Précarité énergétique, remise aux normes et autonomie", déjà en cours et actif jusqu'en 2027, le Pacte territorial n'intègre pas le troisième volet (accompagnement), déjà pris en charge par ce programme.

✓ **Présentation du bilan PNR 2025**

INDICATEURS	PUBLIC	OBJECTIFS	RÉALISÉ	TAUX DE RÉALISATION
Nombre de contacts relatifs à une demande d'information	Ménage individuel	340	366	108 %
Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé		170	164	96 %
Nombre de contacts relatifs à une demande d'information	Copro-priété	10	14	140 %
Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé		4	11	275 %
Nombre d'orientations vers des accompagne-ments aux travaux : Mon Accompagnateur Rénov' prestations obligatoires et renforcées, AMO MaPrimeAdapt', AMO LHI, MaPrimeRénov' Copropriété	Tous publics	160	125	78 %
Total		684	680	99 %

Le conseiller a réalisé 680 actes sur la CCPM en 2025.

- **<u>Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : CIA</u>**

En application de la loi ELAN du 23 novembre 2018, tous les EPCI disposant de la compétence Habitat sont tenus de mettre en place une gouvernance intercommunale des attributions de logements sociaux.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) vise à instaurer des règles permettant de rééquilibrer l'occupation sociale du parc locatif à l'échelle intercommunale et à définir une politique partagée des attributions de logements sociaux.

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) a mis en place sa première CIL en 2018. Dans ce cadre, elle est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre deux documents-cadres essentiels : la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID), qui fixent les orientations stratégiques en matière de gestion de la demande, d'information des demandeurs et d'attributions, dans une logique de coordination territoriale et d'équité.

La CIA a donc été envoyée en préfecture pour avis le 14 décembre 2020, et a reçu un avis positif du Préfet en date du 1er juin 2021. Le document a ainsi pu être adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la CCPM le 28 juin 2021. La CIA a été signée par l'ensemble des partenaires associés en mars 2023, après les délais d'instruction des services de la Préfecture. En février 2024, le PPGDID ainsi que le dispositif de cotation ont été présentés au conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Dans le cadre de la CIA et du suivi de la mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social, une réunion a été organisée en 2025 avec les guichets enregistreurs.

Il en ressort une faible appropriation de la cotation, jugée difficile à mettre en place sur notre territoire (tension locative « faible »). L'outil reste peu utilisé sur le terrain. Les principaux besoins exprimés concernent une formation complémentaire, la mise à disposition d'un guide pratique simplifié et un accompagnement renforcé des guichets (une actualisation des outils a été engagée). La communication auprès des demandeurs reste également à améliorer.

L'actualisation du PLH vise également à requestionner les instances de la CIL et les outils de la CIA, afin d'en améliorer le fonctionnement et l'appropriation par les acteurs du territoire.

- **ADIL**

Le 24 novembre 2023, la CCPM a conclu une convention avec l'ADIL 77, assortie d'une clause de reconduction tacite. L'ADIL 77 développe l'information, notamment préventive et offre à tous les habitants du territoire (locataires du parc privé ou du secteur social, propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants, occupants à titre gratuit ou personnes hébergées) une information sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement. Cette information personnalisée, gratuite et neutre est délivrée soit par téléphone, dans le cadre d'un entretien, ou encore par réponse écrite. Une permanence est effectuée, par un juriste de l'ADIL, sur la fréquence suivante : le 2ème mardi du mois, sur rendez-vous de 9h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, au Point d'Accès au Droit situé au 4 rue Jules Ferry à Montereau-Fault-Yonne.

En 2025, 223 consultations ont été assurées sur le territoire de la CCPM, dont 20 à caractère multithématique. La majorité de ces consultations ont été réalisées par téléphone, avec 158 entretiens, dont 40 sans rendez-vous. Les habitants de Montereau Fault Yonne figurent parmi les usagers les plus nombreux à solliciter l'ADIL.

1.3. Transition énergétique

- **Aides financières ISOL'TOIT :**

Lors de la séance du 5 octobre 2015, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'adoption du règlement relatif à l'aide financière ISOL'TOIT, visant à faciliter la réalisation de travaux d'isolation et de rénovation de toiture.

Depuis le 1er janvier 2020 deux nouvelles aides ont été mises en place :

- la première est destinée à favoriser la sortie du fioul au profit du gaz ou de la biomasse. La nouvelle chaudière devra être à très haute performance énergétique.
- la seconde vise à améliorer la qualité de l'air par l'acquisition ou le remplacement d'un équipement individuel de chauffage biomasse (poêle ou insert très performant).

Une modification du règlement est intervenue en 2024, par délibération n° 2022/12/12, afin d'encourager la sortie des énergies fossiles et d'améliorer la prise en charge des rénovations d'ampleur.

Ainsi en 2025, le cahier des charges de l'aide Isol'Toit a évolué permettant de subventionner les pompes à chaleur dans le cas d'un remplacement d'une chaudière fioul. Une subvention complémentaire de 3000 euros est donc octroyée aux ménages dans le cas d'une sortie de chauffage fuel.

Année 2025	Nombre de dossiers	Montant des subventions engagées
Chauffage biomasse	25	21 514,00 €
Isolation toiture	29	26 081,00 €
Changement fioul	4	10 000,00 €
Total des subventions engagées	54	57 595,00 €

Aucune sortie de chauffage au fioul n'avait été enregistrée en 2024, 4 en 2025.

- **Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) 2025-2027 :**

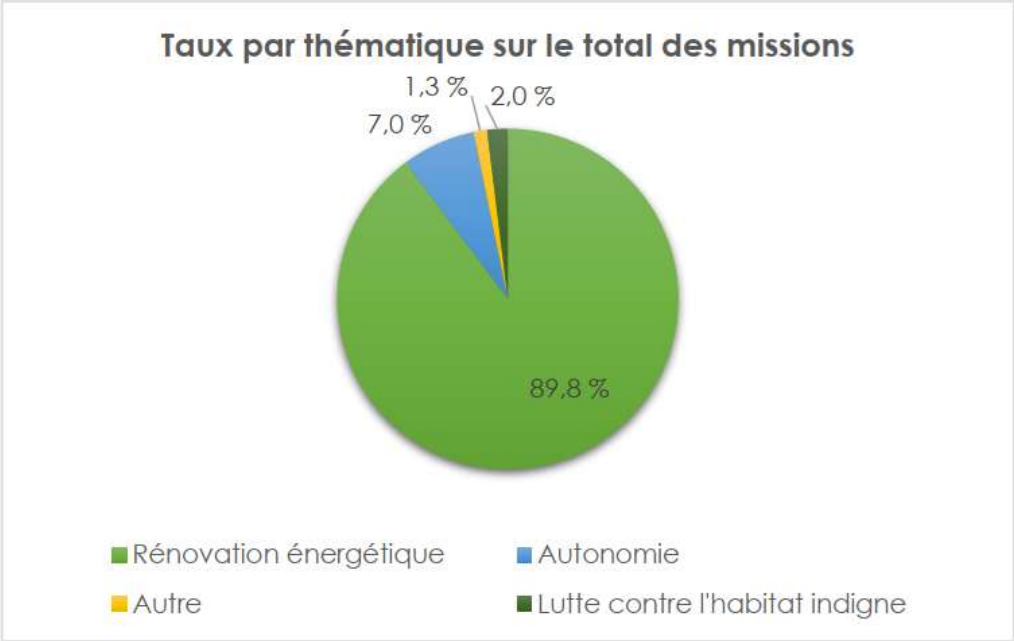
Le Service public de la rénovation de l'habitat a, depuis le 1er janvier 2025, succédé au SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), dont le programme s'est achevé au 31 décembre 2024). Il a pour objectif d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation de l'habitat et de leur permettre de bénéficier d'un conseil personnalisé et gratuit.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

En Seine-et-Marne, le SPRH s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du SARE, tout en élargissant son champ d'intervention. Il concerne notamment la rénovation énergétique, l'adaptation des logements, l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat dégradé.

Ce dispositif repose notamment sur le réseau France Rénov' assuré par le Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français auprès de la CCPM, afin de garantir aux habitants un accompagnement de proximité tout au long de leur projet, de la première information jusqu'à la réalisation des travaux.

Bilan 2025 :
Les objectifs fixés pour la Communauté de Communes sont en grande majorité atteints. En 2025, le conseiller a réalisé 680 actes sur la CCPM



- **<u>Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :</u>**

La Communauté de Communes du Pays de Montereau et la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing sont engagées depuis 2010 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Après une suspension temporaire des travaux en 2021, notamment liée à l'élaboration du SDRIF-E, le territoire a souhaité relancer la démarche.

C'est dans ce contexte que les travaux ont repris en 2025 afin de finaliser un SCoT à l'échelle du territoire et de respecter les échéances fixées par la loi Climat et Résilience concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. En effet, les SCoT doivent être rendus compatibles avec la loi et le Schéma directeur de la région Île-de-France – Environnement (SDRIF-E) avant le 22 février 2027. À défaut de mise en compatibilité dans les délais impartis, les collectivités ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation, ce qui impacterait directement leurs capacités de développement.

L'objectif du SCoT Seine et Loing est de construire un espace cohérent permettant de coordonner les politiques d'aménagement, de sécuriser les projets de territoire d'intérêt communautaire et de favoriser la mutualisation des projets de développement à l'échelle du bassin de vie.

En 2025 :

- Le diagnostic a été actualisé, présenté aux membres du SMEP, puis transmis à la DDT pour avis.
- De son côté, la DDT a pris connaissance des avancées de la CCPM et a formulé un retour sur le diagnostic.
- Les projets consommateurs de potentiel identifiés dans le cadre du SDRIF-E ont également été recensés afin de calculer le potentiel restant aux communes.

- **<u>Contrat pour la Relance de la Transition Ecologique (CRTE)</u> :**

En 2025, le service Développement Territorial a finalisé l'avenant 2024 au Contrat pour la Relance de la Transition Ecologique, adopté lors du conseil communautaire du 7 avril 2025, ce qui a permis d'intégrer 31 nouvelles actions à ce document stratégique pour un montant total de travaux d'un peu plus de 22 millions d'euros. Associant 11 communes différentes, cet avenant démontre l'intérêt du travail coopératif pour renforcer l'effet levier des financements publics et de l'action publique locale. En fin d'année, le travail d'élaboration de l'avenant 2025 a également été lancé.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- **Planification des aménagements cyclables :**

En ce qui concerne la planification des aménagements cyclables, l'année a commencé par l'élaboration d'un nouveau plan d'action triennal 2025-2027 visant à prioriser les investissements en faveur des mobilités durables. Adopté lors du conseil communautaire du 3 mars 2025, ce plan d'action prévoit d'aménager jusqu'à 12 itinéraires pour un montant total de travaux estimé à 3,7 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros de subventions.

- Ce travail a également permis d'avancer sur la question des acquisitions foncières éventuellement nécessaires pour certains itinéraires et, en fonction des retours des maires concernés, d'évaluer des alternatives pour limiter ces emprises ;
- Dans le même temps, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du Conseil Régional pour les aménagements cyclables des rues Henri Barbusse, de Laval et de la Grande Haie, obtenant 780 000 € de financement.
- Les aménagements des rues Henri Barbusse et de Laval ont également obtenu 244 000 € de la part du Conseil Départemental de Seine et Marne ;
- Il a également fallu procéder au bilan final du programme Avelo2, qui a notamment permis de financer des postes au bureau d'études pour les aménagements cyclables, ainsi que divers équipements.

En matière d'aménagements cyclables, l'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal du stationnement cyclable.

- La définition des emplacements a été affinée avec chaque commune pour offrir un niveau d'équipement correspondant vraiment aux besoins et contraintes de chaque municipalité ;
- Son déploiement s'est traduit par l'installation de 300 arceaux et 16 abris sur 20 communes, dont 140 arceaux et 7 abris sur la seule commune de Montereau Fault Yonne. Cela a permis d'équiper tous les services publics d'une offre de stationnement adaptée à leur fréquentation, et d'améliorer l'offre de stationnement près des commerces ;
- Grâce à une subvention d'un montant maximal de 150 000 € de la Région Ile de France, ainsi qu'à la mobilisation des primes CEE du dispositif Alveole+, la CCPM a atteint un taux de subvention de 70% pour un coût total du projet de 180 000 €.

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT) :**

A partir de novembre 2025, le service transition écologique a accueilli un stagiaire de l'IEP de Fontainebleau, pour une durée de 3 mois. Il a été chargé d'élaborer un diagnostic sur la situation agricole du Pays de Montereau, et ce, afin de réfléchir à la possibilité d'initier un Projet Alimentaire Territorial. Cette première étape a ainsi permis d'identifier différentes problématiques socio-professionnelles, foncières et réglementaires tout en soulignant l'intérêt de nous rapprocher des EPCI voisins pour porter ensemble une démarche, pour laquelle notre territoire n'est pas assez grand.

- **Documents cadre :**

Nous avons également été sollicités par la DRIEAT pour travailler sur des réponses à différents documents :

- Le Schéma régional des carrières d'Ile de France, qui planifie les besoins en granulat pour les aménagements régionaux, et qui prévoit de continuer à étendre l'emprise des carrières sur le territoire de la CCPM. A cette occasion, lors du conseil communautaire du 30 juin 2025, une motion a été adoptée appelant notamment à une meilleure association des communes aux autorisations et à une protection renforcée des points de captage ;
- La réponse au document cadre de la Chambre d'Agriculture élaboré pour la planification des installations de production EnR sur les parcelles agricoles (loi APER de 2023). Ce travail s'est traduit par une identification plus explicite des parcelles concernées pour chaque commune du territoire, une analyse des avantages et inconvénients ainsi qu'un accompagnement des maires souhaitant répondre à la consultation lancée à cette occasion.

1.4. Urbanisme

Les 18 communes (sur 21) suivantes bénéficiant d'un accompagnement différencié par le service ADS :

- Barbey
- Blennes
- Cannes-Ecluse
- Chevry-en-Sereine
- Courcelles en Bassée
- Diant
- Forges
- La Brosse-Montceaux
- La Grande Paroisse
- Laval en Brie

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- Marolles sur Seine
- Misy sur Yonne
- Montmachoux
- Noisy-Rudignon
- Saint-Germain Laval
- Thoury-Ferrottes
- Varennes sur Seine
- Voulx

Les communes membres du service mutualisé ont choisi, selon les modalités des conventions signées avec la CCPM, de déléguer l'instruction de tout ou partie des actes relatifs à l'occupation du sol selon le tableau suivant :

Commune	Permis de construire	Permis d'Aménager	Permis de démolir	Déclaration Préalable (tous types)	Certificat d'Urbanisme	Certificat d'Urbanisme
Barbey	**PC**	**PA**				
Blennes	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Cannes-Ecluse	**PC**					
Chevry en Sereine	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Courcelles-en-Bassée	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Diant	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Forges	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	**CUa**
La Brosse Montceaux	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
La Grande-Paroisse	**PC**	**PA**				
Laval en Brie	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Marolles sur Seine	**PC**	**PA**				
Misy sur Yonne	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	**CUa**
Montmachoux	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Noisy-Rudignon	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Saint-Germain Laval	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	**CUa**
Thoury- Ferrottes	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	
Varennes sur Seine	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	**CUa**
Voulx	**PC**	**PA**	**PD**	**DP**	**CUb**	

Le conventionnement établi avec Urb@ds a permis aux communes de Forges, Misy-sur-Yonne, Saint-Germain-Laval et Varennes-sur-Seine d'élargir le suivi des instructions en intégrant également les Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)

Ce service, mis à disposition des communes, consiste en 3 grandes missions :

- Instruction des autorisations d'urbanisme : certificat d'urbanisme opérationnel, déclaration préalable, permis de construire (et modificatif), permis d'aménager (et modificatif), permis de démolir ;
- Conseils aux élus, agents et porteurs de projets (administrés, promoteurs, constructeurs, par le biais d'une permanence sur rendez-vous du lundi au vendredi) ;
- Accompagnement règlementaire des communes (Suivi de leurs documents d'urbanisme, suivi de chantiers, conformités, contentieux, etc…).

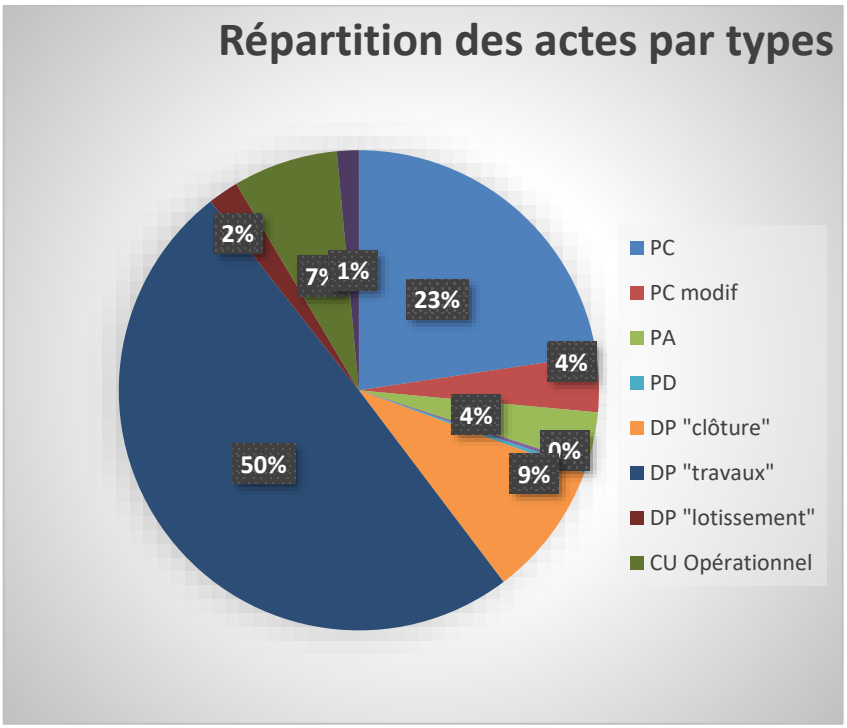
Les coûts à l'acte en vigueur en 2025 sont les suivants :

Actes	Pondération	Coût unitaire d'instruction pour 2025
Certificat d'urbanisme « d'information »	0,2	50,40 €
Certificat d'urbanisme « opérationnel »	0,4	100,80 €
Déclaration préalable « clôture »	0,3	75,60 €
Déclaration préalable « travaux »	0,8	201,60 €
Déclaration préalable « lotissement »	1	252,00 €
Permis de construire y/c modificatif	1	252,00 €
Permis d'aménager y/c modificatif	1,2	302,40 €
Permis de démolir	0,8	201,60 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Pour l'année 2025, il y a eu 340 actes instruits, contre 347 actes instruits en 2024.
Une stabilité des autorisations, avec une légère augmentation des permis de construire sur la totalité des communes de 13 % et une légère diminution des demandes de travaux de 5 %.

La répartition par actes et autorisations d'urbanisme



- Les permis (PC, PCM, PA, PAM et PD) représentent 31 % des actes et autorisations
- Les déclarations préalables représentent quant à elles 61 % des actes et autorisations
- Les CU Opérationnels représentent 8 % des actes et autorisations.

Les communes non signataires de cette convention, sont autonomes en matière d'instruction, à savoir : Esmans, Montereau-Fault-Yonne, Salins.

1.5. Tourisme – évènementiel

- **Développement de box du terroir**

Permettent la distribution des produits de la laiterie du Pays de Montereau (et recherche de produits maraichers). La box du terroir comme son nom l'indique a pour but de faire connaître les produits locaux.
Une deuxième box a été installée, le 5 janvier 2026 devant la CCPM, lieu stratégique pour les personnes revenant de la gare ou celles qui attendent le bus.
Subvention du LEADER obtenue 84 792 €.

- **Foire de la Saint Parfait (18-21 avril)**



Stand Rénovation énergétique, habitat mis en valeur (Distribution de dépliants explicatifs sur les démarches et les contacts).
Stand CCPM avec représentation de chaque service avec un visuel.
Pour le tourisme (écran TV diffusant ce qui a été fait, les évènements à venir et vidéo de présentation du territoire) distribution de flyers annonçant les évènements de l'année.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- **Rendez-Vous en Terres Inconnues « Fête des mères » (25 mai)**

A la Ferme de Cannes-Ecluse. Exposition d'engins agricole, stands avec artisans locaux et des alentours, questionnaire jeux à remplir autour des céréales et légumineuses, jeux en bois pour les enfants, ateliers pain, exposition photos (les femmes et la famille dans l'agriculture), animaux de ferme, food truck, coin repas champêtre, coin photo souvenir, mise en relation avec les centres de loisirs pour la décoration de pots en terre qu'ils viendront rechercher avec leurs parents avec une petite fleur dedans offerte, affiche axée sur les femmes (une mère avec sa fille dans un champs) car fête des mères.






- **Les Estivales des Marcassins (Juillet-Août)**

Les samedis 5 et 26 juillet et 9 et 30 août. Organisation de journées portes ouvertes sur le camping des Marcassins. Ambiance vacances avec terrasse, chaises longues, parasols, food-truck, structure gonflable, baptême de bateau à voile, paddle, canoë, plongée sous-marine, mini-golf, jeux en bois. Des évènements très familiaux avec toutes les activités gratuites pour les 1.500






visiteurs.

- **Déménagement de l'Office de Tourisme (Fin Septembre début Octobre)**

La CCPM a déplacé son office du tourisme pour améliorer sa visibilité, lui offrir un espace plus important et ainsi présenter les nombreuses pépites qui caractérisent notre territoire. Il est situé à 150 mètres de la gare SNCF et de la gare routière, et à 50 mètres du futur hôtel. L'accueil est ouvert du lundi au samedi et certains week-ends lors d'évènements majeurs.





- **Randonnée vélo « Octobre Rose » (12 Octobre)**

Pour l'occasion nous avons abandonné le thème des journées du patrimoine pour nous placer sous l'égide d'octobre rose.
Un bilan très positif avec une centaine de participants sur un parcours de 11 km.
La randonnée partait de la fromagerie du Pays de Montereau pour rejoindre Jumping Forest, à Laval en Brie, où les participants ont pu découvrir un centre de loisirs extérieurs proposant de nombreuses activités pour tous les âges. Après avoir longé le ru de l'étang, le cortège a rejoint le centre du bourg de Laval en Brie, où les spécificités de ce ru ont été présentées par M. Senoble en tant que Président du syndicat du ru de l'étang. Les cyclistes ont enfin rejoint le château de Forges, d'une part pour une pause déjeuner avec des accompagnements préparés par le Campus de la Transition, et d'autre part pour une visite à pied du centre-ville de Forges et notamment avec la découverte de son église et de son château d'eau parmi les plus remarquables du département. La randonnée s'est achevée vers 15h, le cortège rejoignant son point de départ.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

116 participants sont venus, contributions avec la réservation Hello Asso : 483 €, ventes sur le stand de la Ligue contre le cancer : 140 €, dons sur place : 15 €. Ce qui fait au total 638 € pour la ligue.






- **Semaine du fromage (du 20 au 30 novembre)**

Evénement dédié à la promotion des fromages locaux. Quatre variétés ont été mises à l'honneur et distribuées gratuitement : la Tomme du Pays de Montereau, la Tomme à l'ail des ours, le Petit Saint-Germain-Laval, la Petite Tommette au piment d'Espelette (une nouveauté).
Ces fromages ont été proposés dans 21 restaurants partenaires ainsi que dans 19 établissements (collèges, lycées, EHPAD, boulangeries), permettant à un large public de découvrir ces spécialités.
Cette semaine coïncide avec le Jeudi du Beaujolais nouveau, offrant une belle opportunité d'associer fromages locaux et vins pour un moment gourmand et convivial.

- **Marché de Noël (6 et 7 décembre)**

6000 visiteurs se sont rendus au Grand Marché de Noël, qui vise à promouvoir les savoirs et savoir-faire du territoire. Cette deuxième édition a apporté un nouveau souffle aux marchés traditionnels ! 40 artisans locaux, des spectacles musicaux, de danse et de théâtre ont séduit les grands et les petits. Pas de superflus, juste de la qualité et de l'authenticité. Ferme des animaux, Père Noël, sculpteur sur glace et illuminations ont ponctué ce marché le temps d'un week-end.






2. EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT – GEMAPI - DSP

En cette année 2025, la Communauté de Communes du Pays de Montereau a poursuivi avec détermination sa mission de gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport d'activités se propose de dresser un bilan complet des actions menées, des défis rencontrés et des perspectives envisagées pour l'avenir. Dans un contexte marqué par des enjeux croissants de préservation des ressources en eau, de modernisation des infrastructures et de satisfaction des usagers, ce document met en lumière les efforts déployés pour garantir un service de qualité, durable et conforme aux exigences réglementaires.

2.1. Service de l'eau potable

Le service de l'eau potable confié à Véolia est structuré autour de deux contrats de délégation couvrant ensemble dix-sept communes et desservant une population totale de 43 974 habitants. La consommation moyenne d'eau a continué de diminuer, s'établissant respectivement à 107 litres par habitant et par jour pour l'une et 116 litres pour l'autre, reflétant une prise de conscience collective de l'importance de la sobriété dans l'utilisation de cette ressource précieuse.

- **Bilan des Réalisations et des Investissements :**

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux structurants visant à moderniser les infrastructures et à améliorer la qualité du service de l'eau potable. Ces investissements s'inscrivent dans une démarche de durabilité et de résilience face aux défis climatiques et réglementaires actuels.

Parmi les projets phares de l'année, la réhabilitation du réservoir route de Montmachoux à Esmans a été menée à bien. D'un coût de 375 000 euros hors taxes, ce chantier a permis de mettre aux normes les équipements de sécurité, de rénover l'étanchéité de la cuve, de réparer les voiles et les façades extérieures, ainsi que de remplacer les canalisations. Les travaux ont été réceptionnés en mars 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Un autre projet d'envergure a été la pose d'une canalisation de refoulement de 1,8 kilomètre de long, d'un diamètre de 200 millimètres, entre Cannes-Écluse et le réservoir d'Esmans, pour un coût de 1 070 000 euros hors taxes. Cette canalisation a été conçue pour répondre aux besoins liés à la nouvelle ressource Port aux Oies. La réception des travaux a eu lieu en mars 2025.

La mise hors crue du forage de Gravelottes à Cannes-Écluse a également été menée à bien pour un coût de 275 000 euros hors taxes. Les travaux ont inclus le changement du portail, la reprise de la clôture, la réhausse des trappes, la construction de puisards, ainsi que la mise en place de batardeaux, de garde-corps et de poutres de lestage. La réception a été validée en janvier 2025.

Le maillage de la nouvelle ressource Les Prés Hauts à Barbey est en cours de déploiement. Ce projet prévoit la pose de 4 150 mètres linéaires de canalisation de diamètre 150 millimètres.
Le diagnostic du réseau d'eau potable de La Brosse-Montceaux a été lancé. Il vise à identifier les points de vulnérabilité du réseau et à proposer des solutions pour améliorer son rendement et sa fiabilité.

Plusieurs projets de remplacement de canalisations sont en préparation. La canalisation Route de Montereau à Cannes Ecluse, de 1 085 mètres linéaires a été remplacée pour un coût de 465 539 euros hors taxes avant travaux de création d'une voie verte. Sur le chemin des Foulons et la rue Pasteur à Voulx, 1 300 mètres linéaires de canalisation seront également remplacés. Les études avant-projet et projet sont actuellement en cours pour des travaux 2026.

Le château d'eau de Montereau-Surville fera l'objet d'une consultation en mars 2025 pour un coût estimé à 1 079 000 euros hors taxes. Les travaux sont prévus pour septembre 2025. Ce projet soulève un enjeu logistique : la mobilisation du parvis de la place Jean XXIII, qui ne sera plus accessible pendant la durée des travaux. Des échanges sont en cours avec la ville de Montereau pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties prenantes.

D'autres châteaux d'eau sont en cours de traitement. À Bois Jadrat à Voulx, d'un coût de 185 000 euros hors taxes, l'entreprise a été sélectionnée et le projet attend désormais l'obtention des subventions. À Varennes-sur-Seine, chemin de Nemours, d'un coût de 330 000 euros hors taxes, la consultation du bureau d'études est en cours. À La Brosse-Montceaux, d'un coût de 150 000 euros hors taxes, la consultation du bureau d'études est également en cours.

Enfin, la cuve n°3 du réservoir Saint-Martin à Montereau a fait l'objet de travaux d'étanchéité pour un coût de 343 200 euros hors taxes. Ces travaux, d'une durée de huit mois, ont débuté en février 2025.

- **Exploitation et Maintenance :**

En 2025, Veolia a poursuivi ses efforts pour améliorer la performance du réseau et réduire les pertes d'eau. Les actions menées ont permis de renforcer la fiabilité et l'efficacité du service.

Le linéaire soumis à la recherche de fuites a été étendu en 2025 à 120,6 kilomètres pour le contrat E0010, contre 75,8 kilomètres en 2023, et à 70,7 kilomètres pour le contrat E7710, contre 79,5 kilomètres en 2023. Le renouvellement des compteurs a été un axe fort de l'année 2025, avec 846 compteurs remplacés pour le contrat E0010, contre 266 en 2023, et 378 compteurs remplacés pour le contrat E7710, contre 44 en 2023.

- **Qualité de l'Eau et Conformité :**

La qualité de l'eau distribuée en 2025 a fait l'objet d'un suivi renforcé, avec une attention particulière portée sur les paramètres réglementaires et les non-conformités éventuelles.
Plusieurs non-conformités ont été identifiées en 2025, principalement liées à la présence de pesticides, de nitrates et de PFAS. Des dépassements en pesticides, notamment en Chloridazone desphényl, ont été constatés à Marolles-sur-Seine, Barbey et Esmans. Les actions mises en place incluent un suivi renforcé, un programme d'amélioration et la mise en œuvre d'un nouveau forage à Port aux Oies pour pallier ces non-conformités.

Un dépassement en nitrates a été observé à La Brosse-Montceaux, lié à la qualité de la ressource. Des études sont en cours pour réduire les apports en nitrates, notamment par un accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques.

Un dépassement en PFAS a été détecté à Montereau-Fault-Yonne, ce qui a conduit au renouvellement du Charbon Actif Granulaire (CAG) en décembre 2024. En 2025, il a été constaté que le nouveau CAG retient efficacement le Chloridazone desphényl, mais pas les PFAS. Des solutions complémentaires sont donc à l'étude pour traiter ces substances.

Les indicateurs clés pour 2025 montrent une amélioration globale de la performance du réseau, bien que des disparités persistent entre les secteurs. Le rendement du réseau a été de 73,1 % pour le secteur 1 (CCPM) et de 68,7 % pour le secteur 2 (ex-smev), avec un objectif Grenelle 2 de 68,34 %. Cependant, certains secteurs ont montré un recul. À La Brosse-Montceaux, le rendement est passé à 56,1 %, contre 52,5 % en 2023. À Saint-Germain-Laval, Forges et Salins, le rendement est de 66 %, contre 85 % en 2023. Ces résultats soulignent la nécessité de renforcer les actions sur ces secteurs avec le lancement de diagnostic eau potable.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- **Redevances de l'Agence de l'Eau :**

À partir de 2025, de nouvelles redevances seront appliquées par l'Agence de l'eau Seine Normandie sur la facture d'eau des usagers avec la suppression de deux redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » et la création de trois nouvelles redevances :

- Consommation d'eau potable
- Performance des réseaux d'eau potable
- Performance des systèmes d'assainissement collectif

- **Stratégie et Perspectives pour 2026 :**

Pour 2026, la Communauté de Communes du Pays de Montereau a défini une stratégie ambitieuse pour répondre aux enjeux qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau. Cette stratégie s'articule autour de neuf axes principaux, visant à protéger la ressource, réduire les prélèvements et améliorer le rendement des réseaux.

Sur le volet qualitatif, l'objectif principal est d'atteindre la conformité réglementaire des eaux brutes. Pour cela, plusieurs actions seront mises en œuvre. Il s'agira de renforcer la connaissance des ressources par la réalisation d'un état zéro pour les nouveaux captages comme Port aux Oies et Les Prés Hauts, et par l'optimisation du suivi des analyses, y compris pour les métabolites de pesticides et les PFAS.

L'accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques sera prolongé sur les trois prochaines années pour développer les cultures à Bas Niveau d'Intrants et l'agriculture biologique, avec un objectif de 12 à 14 % de Surface Agricole Utile en bio. Des actions seront menées pour limiter les pollutions industrielles et domestiques, par le diagnostic et l'accompagnement des entreprises pour réduire les rejets de solvants, métaux lourds et micropolluants. La réhabilitation des stations d'épuration, comme celle de Marolles-sur-Seine, et le contrôle de l'assainissement individuel seront également des priorités.

La sécurisation des ressources par des traitements adaptés inclura la construction d'une nouvelle usine de traitement pour les pesticides et les PFAS, en complément de l'usine Saint-Martin. Des études de solutions pour les captages pollués et l'interconnexion des ressources pour la dilution des polluants et la sécurisation de l'alimentation seront menées.

Sur le volet quantitatif, l'objectif est de réduire les prélèvements de 10 % et d'atteindre un rendement des réseaux supérieur à 70 %. Pour cela, une étude hydrogéologique sur l'impact du changement climatique sur les nappes sera réalisée. Les gros consommateurs seront identifiés et des réductions ciblées seront négociées. La lutte contre les fuites sera renforcée par la poursuite des diagnostics de réseaux et de la sectorisation, le remplacement des canalisations vétustes, l'installation de stabilisateurs de pression et la réhabilitation des ouvrages de stockage.

La réduction de la consommation sera encouragée par la distribution de kits hydro-économes, le déploiement de la télérelève pour la détection des fuites après compteur et la sensibilisation, ainsi que par l'étude d'une tarification incitative. Des actions de communication seront menées pour sensibiliser les particuliers et les collectivités, par des bilans de consommation et l'optimisation de l'arrosage. Des campagnes de communication seront également lancées pour promouvoir les gestes d'économie d'eau.

Le budget estimé à ce jour pour cette stratégie est de 31,2 millions d'euros, avec un impact sur le prix de l'eau de +0,37 euro par mètre cube après obtention des subventions attendues à hauteur de 40 %.

2.2. Service de l'assainissement

L'année 2025 a été une année charnière pour le service public d'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, géré par SAUR. Le service d'assainissement couvre dix-huit communes et gère un linéaire de réseau de 305,858 kilomètres. En 2025, le service a traité 2 635 293 mètres cubes d'effluents, soit une augmentation de 32,66 % par rapport à 2023, et a évacué 551,25 tonnes de boues sèches, soit une hausse de 23,06 %.

Le contrat de délégation, en vigueur jusqu'en 2026, vise à garantir une gestion optimale des eaux usées, tout en répondant aux exigences réglementaires et aux attentes des usagers en matière de qualité du traitement, de continuité du service et de transparence tarifaire. Les infrastructures gérées dans ce cadre incluent des stations d'épuration, des postes de relevage et des réseaux de collecte, essentiels pour assurer un traitement efficace et fiable des eaux usées.

- **Bilan des Réalisations et des Investissements :**

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de travaux structurants visant à moderniser les infrastructures d'assainissement et à améliorer la qualité du traitement des eaux usées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Le projet de reconstruction de la station d'épuration de Noisy Rudignon s'est poursuivi avec la finalisation du Dossier de Consultation afin de choisir les entreprises de travaux comprenant la création d'un bassin enterré pour limiter les apports d'eaux claires à la station d'épuration. Les réseaux non étanches feront l'objet d'une réhabilitation soit par un remplacement complet soit par une technique de chemisage. Ce projet a été retardé par une problématique importante de traitement de la lagune qui n'infiltre plus ne permettant pas le démarrage des travaux comme convenu.

La reconstruction des stations d'épuration est en cours sur plusieurs sites. À Marolles-sur-Seine, les travaux préparatoires sont en cours pour une durée de 2,5 mois, avec des travaux prévus pour l'été 2025. Ces travaux ont été arrêtés suite à la nécessité de déplacement de lignes électriques et téléphoniques nécessitant l'intervention d'Enedis et Orange. À La Brosse-Montceaux pour un coût de 1 310 000 euros hors taxes, le dossier loi sur l'eau est en cours d'instruction.

SAUR a également mené un programme ambitieux de maintenance et de renouvellement des équipements. Une campagne de renouvellement des débitmètres a été réalisée sur plusieurs sites. À La Grande-Paroisse, quatre débitmètres SBR (boues) ainsi que des débitmètres pour l'eau traitée et l'eau industrielle ont été remplacés. À Laval-en-Brie, le débitmètre de refoulement a été renouvelé. À Montereau-Fault-Yonne, dans la zone industrielle du Confluent, les débitmètres pour les files industrielles et urbaines, ainsi que pour la fosse de vidange, ont été remplacés. À Saint-Germain-Laval, le débitmètre de refoulement a été renouvelé, et à Voulx, la sonde de niveau a été remplacée.

Le redimensionnement du déversoir d'orage et du poste de refoulement rue de l'Abreuvoir à Varennes sur Seine a été réalisé. Ce projet a permis de remplacer le déversoir d'orage, de créer un poste de relevage et de mettre hors crue l'armoire de commande. La mise en service a eu lieu à la fin février 2025, et la réception a été officialisée en mars 2025.

- **Qualité du Traitement :**

La qualité du traitement des eaux usées s'est améliorée en 2025, avec un taux de conformité des bilans 24h à 96,42 %, contre 96,39 % en 2023. Cette performance reflète les efforts continus déployés pour garantir un traitement efficace et conforme aux normes réglementaires.
Les bilans 24h permettent d'évaluer la performance des stations d'épuration et de s'assurer de leur conformité avec les exigences réglementaires. En 2025, les stations suivantes ont fait l'objet de bilans : La Grande-Paroisse (24 bilans), Marolles-sur-Seine (12 bilans), Montereau-Fault-Yonne (24 bilans) et Voulx (13 bilans).

- **Stratégie et Perspectives pour 2026 :**

Pour 2026, SAUR et la Communauté de Communes du Pays de Montereau ont défini des axes prioritaires pour améliorer la performance du service d'assainissement et répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires.

La finalisation des travaux sur les stations d'épuration sera une priorité. À Marolles-sur-Seine, les travaux devraient se poursuivre. À Noisy-Rudignon, les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2025 au plus tard 1er trimestre 2026. Enfin, à La Brosse-Montceaux, les travaux débuteront après l'instruction du dossier loi sur l'eau.

Plusieurs actions seront menées pour améliorer la performance du service avec un renforcement de la maintenance préventive. L'optimisation de l'hydrocurage sera poursuivie avec le programme préventif, permettant de réduire les risques de bouchage et d'améliorer la durabilité des réseaux. La modernisation des postes de relevage sera également une priorité, avec la généralisation des pompes intelligentes de type Concertor, permettant une meilleure gestion des flux et une réduction des coûts énergétiques.

SAUR et la Communauté de Communes du Pays de Montereau mettront l'accent sur la communication et la sensibilisation des usagers. Des campagnes de contrôle des raccordements seront menées pour s'assurer de la conformité des installations et éviter les rejets polluants, tels que les lingettes et les produits chimiques. Des actions seront également menées pour réduire les rejets polluants et améliorer la qualité des eaux usées.

2.3. GEMAPI

Le service Développement Terro a récupéré les missions du chargé de mission Gemapi à compter du 1er mars 2025, de sorte que cette compétence a été transférée à la Direction du Développement Territorial.

Après rencontres les nombreux partenaires intervenant auprès de la CCPM, plusieurs projets ont pu être relancés :

- Les actions des Programmes d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) ont été mises à jour pour les PAPI du Loing et de l'Yonne, permettant de réévaluer leur coût et leur phasage.
- Le marché des prés hauts a été lancé deux fois sans succès en 2025, ne recueillant à chaque fois qu'une seule candidature dont l'offre restait trop chère au regard du budget prévu. Pour rappel, cette étude vise à analyser le fonctionnement de ce ru situé à Barbey et Marolles, dont le cours a été capturé par un plan d'eau, afin d'élaborer des scénarios pour le séparer, restaurer la biodiversité et améliorer les capacités d'expansion de crue.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

- Le marché visant à définir un plan de repères de crue a été attribué à la société Artelia. Les phase 1 et 2 de cette étude se sont déroulées en 2025 et ont permis de définir 18 nouveaux emplacements pour des repères de crue. Nous renforcerons ainsi, la connaissance du risque inondation auprès des habitants de Bombon, Les Ecrennes, Fontaine-le-Port, Varennes sur Seine, Cannes-Ecluse, Saint Germain Laval, Marolles sur Seine, Barbey, Misy sur Yonne, Thoury-Férrottes et Voulx. L'implantation des repères a été faite en consultant directement les communes concernées.
- Les communes de Varennes sur Seine et Marolles sur Seine ont sollicité un avis pour le transfert de rus présents sur leur territoire vers la maitrise d'ouvrage intercommunale. Ces demandes se sont traduites par des échanges avec la DDT, aboutissant à une impossibilité réglementaire pour les rus de Varennes sur Seine, ceux-ci n'ayant pas fait l'objet d'un classement dans le cadre de l'arrêté préfectoral dédié, tandis que le ru de Marolles sur Seine a bien été classé et pourra faire l'objet d'un transfert.

Des travaux ont par ailleurs été effectués sur les rus sous maitrise d'ouvrage intercommunale, en fonction des tronçons pour lesquels des travaux été planifiés dans la Déclaration d'Intérêt Général 2024-2028. Pour un montant d'environ 8 500 € HT, ces travaux ont permis d'entretenir les berges du ru d'Esmans, de la Grande Noue, du ru des Prés Hauts ainsi que de diverses vidanges situées à Varennes sur Seine.

2.4. Délégation du Service Public

Audit des contrats de DSP :
Dans le cadre de son pouvoir de contrôle, la Collectivité a diligenté un audit complet de l'exécution des contrats de délégation de Véolia et la Saur sur la période 2017–2024. Cet audit a permis d'évaluer le respect des engagements du Délégataire ainsi que les besoins d'ajustements éventuels du contrat notamment au regard de sujétions d'exploitation nouvelles. Ces résultats permettront de finaliser un avenant pour chaque contrat en 2026.

Crématorium :
Le rapport annuel du délégataire 2024 a été présenté.
La Communauté de Communes du Pays de Montereau a confié la construction et l'exploitation du Crématorium du Pays de Montereau situé à Marolles-sur-Seine, à la Société des Crématoriums de France, par un contrat de Concession de Service Public à compter du 16 septembre 2021 et pour une durée initiale de trente ans, soit jusqu'au 15 septembre 2051. La durée a été prolongée de deux ans par un avenant n°2 en date du 12 juillet 2023. Le terme de la concession est ainsi fixé au 15 septembre 2053. En contrepartie, les tarifs n'ont pas été indexés en 2023.
Le crématorium du Pays de Montereau a été mis en service le 13 septembre 2023. Pour l'année complète 2024, 1 064 crémations ont été réalisées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Une direction de projets de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM)

La **Direction des Services Techniques (DST)** est une direction de projets de la Communauté de Communes du Pays de Montereau **(CCPM)** qui intervient au titre de la compétence « voirie d'intérêt commnnautaire » sur le territoire de l'intercommunalité et pour le compte de ses 21 communes membres.

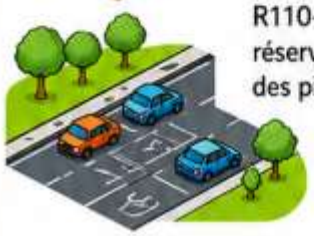




Tel que prévu par les statuts en vigueur de la **CCPM**, modifié par Arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°24 du 28 avril 2020, la compétence optionnelle « voirie d'intérêt communautaire » consiste d'abord en la création, l'aménagement et l'entretien à titre conservatoire :



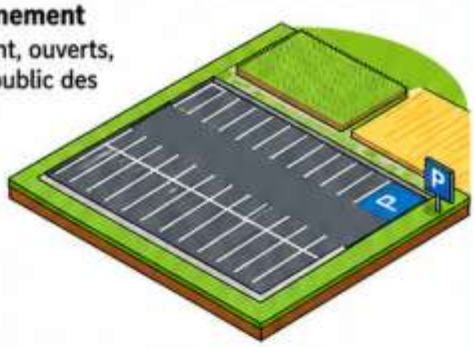
1. des voies et dépendances classées dans le domaine public des communes membres et ouvertes à la circulation des véhicules motorisés ;



2. des voies vertes telles que définies par l'article R110-2 du code de la route : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers ;



3. des emplacements de stationnement sur la chaussée, accessibles librement, ouverts, gratuits et classés dans le domaine public des communes membres ;

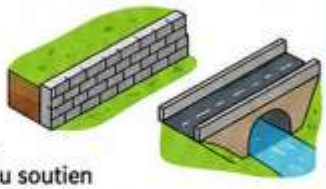


4. des aires de stationnement gratuites, accessibles librement et situées hors de la voie publique mais immédiatement desservie par elle, aménagées par un traitement de surface à l'exclusion de toute construction en souterrain ou en élévation d'une part, et de toute obligation d'aménagement de places de stationnement liée à la construction ou à l'extension d'un équipement public d'autre part.



On entend par **dépendances** desdites voiries, les équipements suivants :

- la chaussée ;
- les trottoirs, bordures, caniveaux ;
- les accotements ;
- les talus, les parapets, murs de soutènement et ouvrages d'art, dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée ;





- les dispositifs de signalisation horizontale et verticale (y compris le panneau d'entrée de ville) ;
- les glissières de sécurité ;
- les pistes cyclables ;
- les potelets et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours.



La Direction des services techniques intervient également en matière de :



• Gestion bâtimentaire ;



• Gestion technique de l'évènementiel ;



• Gestion de la flotte automobile.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

BILAN 2025

CHIFFRES CLÉS



360 kilomètres
Gestion et entretien de 360 kilomètres de voiries (trottoirs et pistes cyclables)

22 ETP
composent la DST (50% régie)

547
Réalisation de 547 interventions par an en régie pour le compte des 21 communes membres
+15% par rapport à 2024

353
Mesure en régie, tous les 2 ans de **353 bornes d'incendies**

96 300 m² de peintures
Réalisation de **96 300 m²** de peintures (80% en régie)

8 000 m² de bâtiments
Gestion et entretien de 8 000 m² de bâtiments
+ 2 000 m² par rapport à 2024

2 ha d'espaces verts
Entretien de 2 ha d'espaces verts
+ 0.5 ha par rapport à 2024

16 véhicules
Gestion d'une flotte automobile de **16 véhicules**

3 M€
Dépenses d'investissement pour un montant de **3 M€**
+ 500 k€ par rapport à 2024

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

LES GRANDES RÉALISATIONS DE 2025



64 OPÉRATIONS DE VOIRIES (+17% PAR RAPPORT À 2024) RÉALISÉES PAR LE BIAIS DE MARCHÉS PUBLICS :

17 opérations reliquat de la programmation 2024,

40 (85%) opérations de la programmation 2025 terminées à fin d'année,



7 opérations de la programmation 2025 terminées à la fin du 1er trimestre 2026, non finalisées en 2025 du fait de contraintes indépendantes de la CCPM.

547 OPÉRATIONS DE SIGNALISATION, PEINTURE OU PETITES RÉFECTIONS RÉALISÉES EN RÉGIE ;



LANCEMENT DES ACTIONS PRÉPARATOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS :

Marolles-sur-Seine – ZAC du Moulin



Montereau-Fault-Yonne – restructuration du Parc d'entreprises du Confluent



Montereau-Fault-Yonne – réhabilitation du Centre d'affaires



Varennes-sur-Seine – Pont de Grèves



Varennes-sur-Seine – réalisation d'un parking public rue Gué Pucelle.



CHANTIERS ORGANISATIONNELS :

préparation des marchés **publics** pour la **mise en œuvre des opérations de voirie** (accord-cadre multi-attributaire, renouvellement du marché de sécurisation)

mise en œuvre **opérationnelle de l'application « Signal ! voirie » (Better Street),**

actions préparatoires en vue de l'**externalisation d'une prestation mutualisée** en matière de SIG auprès du SDESM.

CONTRIBUTION TECHNIQUE ÉVÈNEMENTIEL :

rendez-vous en terre inconnue (25 mai)

estivales des Marcassins (5 juillet, 26 juillet, 30 août)

randonnée vélo (12 octobre.)

marché de Noël (6/7 décembre).

ET...

réalisation d'une douche au siège



travaux pour la création de la maison du tourisme



création d'une infrastructure d'accueil pour la Box du Terroir



pose de 75 panneaux CCPM...



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

3.1. La mise en œuvre de la politique intercommunale

Les décisions quant à l'application de la politique de l'intercommunalité en matière de voirie sont prises par les assemblées délibérantes.

La Commission technique constitue une assemblée d'élus composée de membres auprès desquels les vice-présidents en charge de la voirie et les services de la Direction des Services Techniques assurent un « reporting » en matière de suivi et de gestion des projets réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Montereau dans le cadre de ses compétences.

3.2. L'organisation humaine des services techniques

Pour mettre en œuvre la compétence voirie de la CCPM, et décliner les projets décidés par les assemblées délibérantes, la DST en 2025 était composée de 21 agents dont 11 agents de voirie au sein de l'équipe régie (55%).



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

a. Une organisation en pôles

Afin de bénéficier d'une organisation efficiente, la DST se décline en 6 pôles :



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

b. Les mouvements de personnels de la DST

Au cours de l'année 2025, la Direction des Services Techniques a connu les mouvements de personnels suivants :

- Arrivée d'un chargé d'opérations le 4 novembre 2025.

c. La formation des agents des services techniques

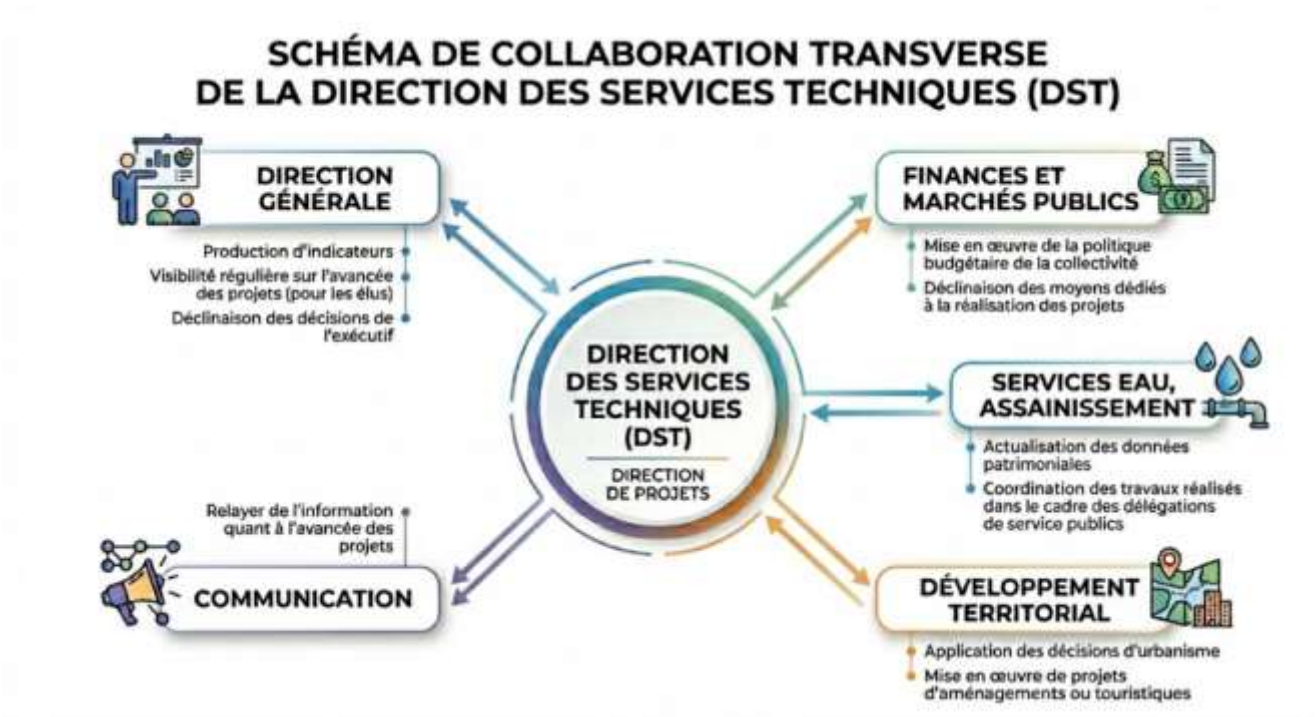
La formation des agents des services techniques vise à offrir aux agents l'acquisition et l'entretien de leurs connaissances notamment en matière de sécurité et de fonctionnement général de la collectivité (marchés publics, finances publics).
Au cours de l'année 2025, des formations techniques spécifiques se sont déroulées :

- Formation secourisme-SST (2 ETP initiales et 6 ETP recyclages)
- Formation manipulation des extincteurs (5 ETP)
- Formation initiation et les principes de base en soudage (2 ETP),
- Formation habilitation électrique (2 ETP).
- Formation AIPR (7 ETP)

d. Une direction transverse

Enfin, en tant que direction de projets, la Direction des Services Techniques assure une collaboration permanente avec les services de la CC :

- la **Direction générale**, pour produire d'une part, des indicateurs et donner de la visibilité régulière sur l'avancée des projets à destination des élus et d'autre part, décliner les décisions de l'exécutif ;
- les **finances et les marchés publics**, pour mettre en œuvre la politique budgétaire de la collectivité et décliner les moyens dédiés à la réalisation des projets ;
- les services **eau, assainissement**, pour actualiser les données patrimoniales et coordonner les travaux réalisés dans le cadre des délégations de service publics ;
- le **développement territorial**, pour ce qui concerne l'application des décisions d'urbanisme ou la mise en œuvre de projets d'aménagements ou touristiques ;
- la **communication** qui permet de relayer de l'information quant à l'avancée des projets et la porter à connaissance des administrés via son site Internet et les réseaux sociaux.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

3.3. Le bilan des réalisation des opérations de voirie 2025

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle discutée avec les élus des communes membres, les vice-présidents intercommunaux en charge de la voirie et les services techniques, **64 opérations de voiries ont été réalisées en 2025** (+17% par rapport à 2024), qui se décomposent en 47 opérations de la programmation 2025 et 17 du reliquat 2024.
A fin d'année 2025, le bilan des réalisations des 47 opérations de voirie est le suivant :

- 85% des opérations programmées réalisées (40) ;
- 15% des opérations planifiées pour une réalisation au cours du 1er trimestre 2026 (7).

a. Synthèse des opérations de voirie réalisées par communes en 2025

Communes	Nombre d'opérations du programme 2025
Barbey	1
Blennes	4
Cannes-Ecluse	2
Chevry-en-Sereine	4
Courcelles-en-Bassée	3
Diant	2
Esmans	2
Forges	2
La Brosse-Montceaux	2
La Grande Paroisse	2
Laval-en-Brie	2
Marolles-sur-Seine	1
Misy-sur-Yonne	1
Montereau-Fault-Yonne	3
Montmachoux	1
Noisy-Rudignon	1
Saint-Germain-Laval	3
Salins	2
Thoury-Ferrottes	3
Varennes-sur-Seine	3
Voulx	3
Total	**47**

b. Détails des opérations de voirie réalisées par communes en 2025

Communes	Détail des opérations de la programmation 2025
Barbey	Rue Bruno : réfection en enrobés
Blennes	Rue de la Plaine : enrobés coulés à froid
Blennes	Rue chaude et rue du Petit Moulin : enrobés coulés à froid
Blennes	Rue de la Plaine : bi-gravillonnage
Blennes	Rue Sainte Geneviève / Saint Victor : bi-gravillonnage
Cannes-Ecluse	Rue des Ecoles : création trottoir
Cannes-Ecluse	Route de Cannes Ecluse : aménagement d'un cheminement cyclable
Chevry-en-Sereine	Rue de Courcelles : reprise trottoir
Chevry-en-Sereine	Rue du Bois des Roches : enrobés coulés à froid
Chevry-en-Sereine	Rue de la Racarie
Chevry-en-Sereine	Accotements entre RD219 et RD92
Courcelles-en-Bassée	Rue de la Pépinière : création d'une plateforme de bus
Courcelles-en-Bassée	Rue de la Pépinière : enrobés coulés à froid
Courcelles-en-Bassée	Chemin de Bailly : réfection de voirie et bordures
Diant	Route de Montmachoux : enrobés coulés à froid
Diant	Impasse des prés (Cornoy) : réfection voirie en enrobés et gestion des eaux pluviales
Esmans	Tertre doux : création d'aire de retournement pour Camion OM

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Esmans	Rue de Villeneuve : tranchée drainante et reprise des 2 puisards existants
Forges	Rue de Mauperthuis : réfection de voirie en enrobés
Forges	Rue des Petites Maisons : bi-gravillonnage VC n°8
La Brosse-Montceaux	Rue grande : purges ponctuelles et réfection en enrobés
La Brosse-Montceaux	Route de Malassise : bi-gravillonnage
La Grande Paroisse	Accès base de Loisirs : bi-gravillonnage
La Grande Paroisse	Rue des Bas Clos, suite enfouissement : réfection de voirie
Laval-en-Brie	Rue du Noyer Ardent : bi-gravillonnage
Laval-en-Brie	Rue Heurtebise : aménagement des trottoirs en grave et entrées charretières
Marolles-sur-Seine	Route de Bray : aménagements de sécurité
Misy-sur-Yonne	Rue Haute trottoirs
Montereau-Fault-Yonne	Rue Besson (jusqu'au n°2) : réfection de voirie en matériaux drainants
Montereau-Fault-Yonne	Avenue de Surville : création d'un rond-point + ilot central
Montereau-Fault-Yonne	Rue des Boulains : réfection de chaussée
Montmachoux	Rue du Pilori : réfection en enrobés
Noisy-Rudignon	Rue de Dormelles et rue de l'Eglise en enrobés
Saint-Germain-Laval	Rue de Vauluisant : bi-gravillonnage
Saint-Germain-Laval	Rue de Merlange prolongée : reprise trottoir
Saint-Germain-Laval	Rue de Provins : reprise trottoir
Salins	Impasse de Laval : réfection voirie en enrobés et gestion d'eaux pluviales
Salins	Route de Morsains (C9) : bi-gravillonnage et dérasement
Thoury-Ferrottes	Chemin des Meuniers, enrobés
Thoury-Ferrottes	Rue de Thoury : enrobés coulés à froid
Thoury-Ferrottes	Rue de Bichereau : réfection intégrale
Varennes-sur-Seine	Allée Paul Eluard : Enrobés
Varennes-sur-Seine	Rue Albert Gravé : réfection intégrale voirie et trottoirs
Varennes-sur-Seine	Rue Grande, tranche 1 : réfection de voirie
Voulx	Rue du Tacotin : réfection en enrobés
Voulx	Rue Traversière : réfection en enrobés
Voulx	Chemin des Princes : enrobés coulés à froid

3.4. Le bilan financier des réalisation des opérations de voirie 2025

En 2025, le montant total des investissements de voirie à réaliser (opérations et travaux de sécurisation) se porte à un montant de 3,8 millions d'euros TTC et dont 3,1 millions d'euros TTC réellement exécutées à fin 2025 et dont le détail par commune est le suivant :

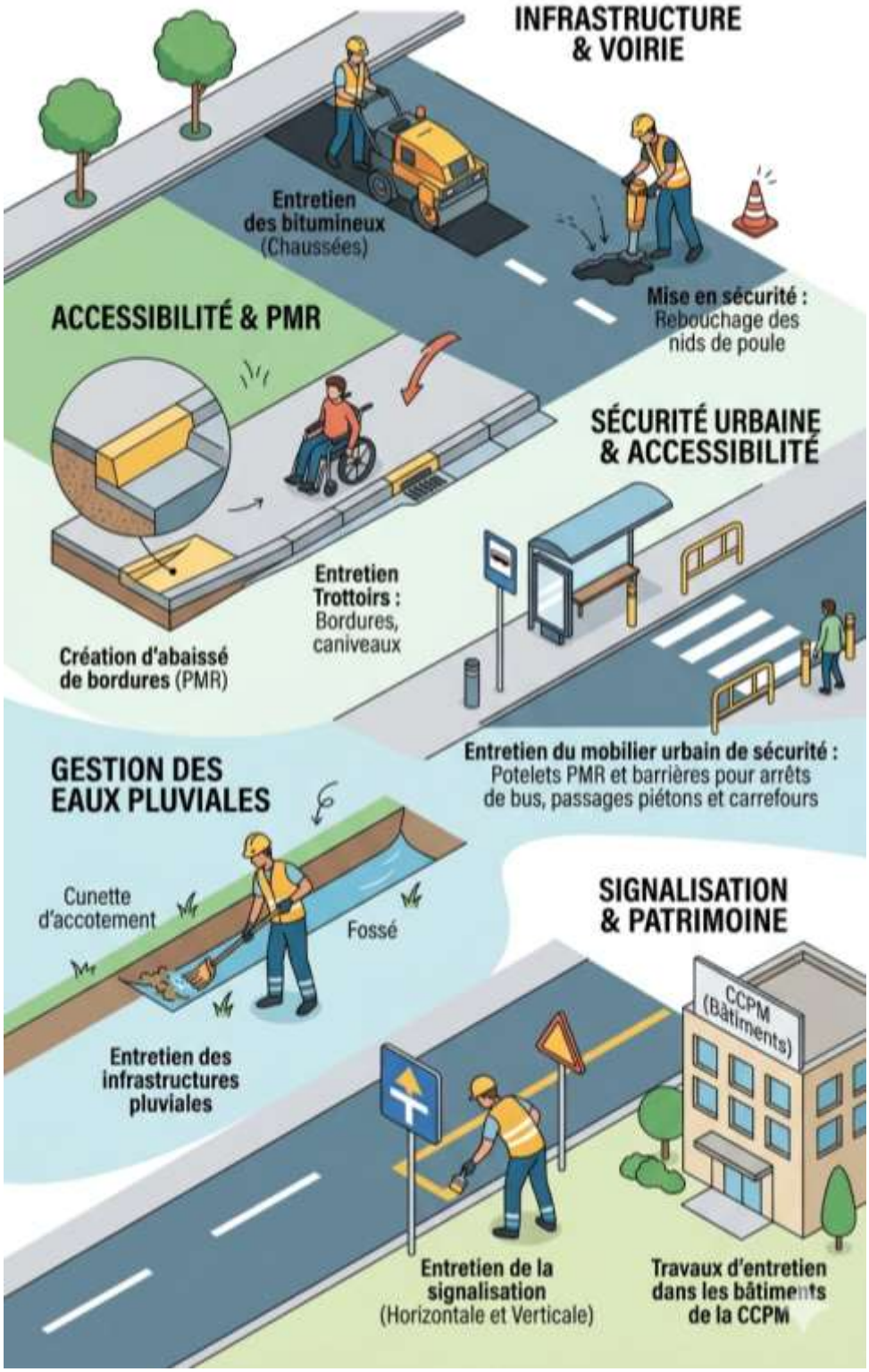
Communes	Dépenses des opérations de voirie 2025 (€ TTC)
Barbey	17 065,67 €
Blennes	303 889,32 €
Cannes-Ecluse	475 270,65 €
Chevry-en-Sereine	182 462,12 €
Courcelles-en-Bassée	168 671,11 €
Diant	48 350,64 €
Esmans	69 229,20 €
Forges	115 964,94 €
La Brosse-Montceaux	89 614,84 €
La Grande-Paroisse	108 824,34 €
Laval-en-Brie	88 112,92 €
Marolles-sur-Seine	14 400,00 €
Misy-sur-Yonne	55 140,00 €
Montereau-Fault-Yonne	580 707,95 €
Montmachoux	36 567,77 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Noisy-Rudignon	112 393,12 €
Saint-Germain-Laval	459 201,23 €
Salins	162 222,23 €
Thoury-Ferrottes	248 670,69 €
Varennes-sur-Seine	437 331,31 €
Voulx	71 849,63 €
TOTAL	**3 845 939,73 €**

3.5. Les opérations réalisées en régie en 2025

Les services de régie assurent tout au long de l'année, dans le cadre d'une programmation préalable, l'entretien courant de la voirie et de ses abords.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

a. La réfection de voirie

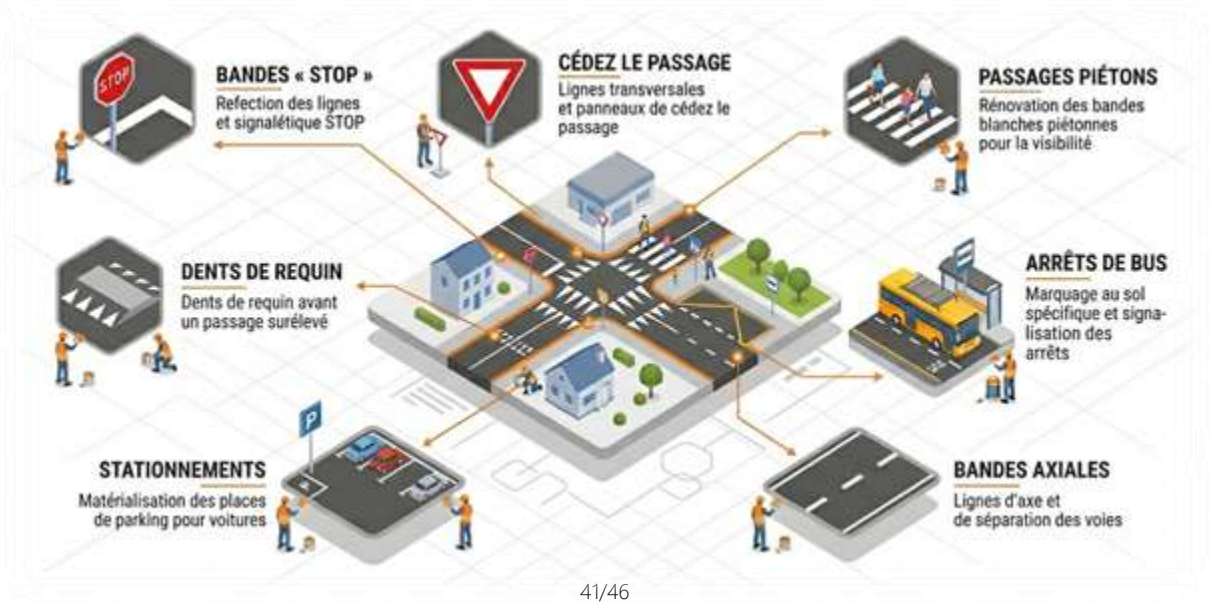
Les services voirie de la régie interviennent pour la réalisation des réfections de voiries [illegible] sécurité des usagers de la route et des piétons qui empruntent les trottoirs.

Ainsi, en 2025, la régie a réalisé 547 interventions de voirie, sur les communes membres du territoire de la CCPM, et dont la décomposition est la suivante :

Communes	Nombres d'interventions
Barbey	6
Blennes	23
Cannes-Ecluse	31
Chevry-en-Sereine	13
Courcelles	7
Diant	10
Esmans	22
Forges	17
La Brosse-Montceaux	10
La Grande-Paroisse	43
Laval-en-Brie	13
Marolles-sur-Seine	17
Misy-sur-Yonne	15
Montereau-Fault-Yonne	192
Montmachoux	4
Noisy-Rudignon	12
Saint-Germain-Laval	38
Salins	12
Thoury-Ferrottes	10
Varennes-sur-Seine	31
Voulx	21
TOTAL	**547**

b. la signalisation horizontale

Chaque année, les services de la voirie interviennent pour la rénovation des marquages routiers qui assurent la sécurité des usagers.
De ce fait, les services assurent la réfection sur la totalité des communes membres de la CCPM, hors Montereau-Fault-Yonne traitée dans le cadre d'un marché public dédié.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

La campagne de peinture pour la rénovation des marquages réalisés par l'entreprise AXIMUM pour la commune de Montereau-Fault-Yonne a débuté le 5 juin 2025, et s'est achevée mi-novembre. AXIMUM a également réalisé en 2025 des marquages sur la commune de La Grande-Paroisse, ainsi que la création de marquages à Voulx.

Au cours de la campagne de peinture 2025, les services techniques sont intervenus de la semaine 15 à la semaine 42 et ont consommé 8,3 tonnes de peintures blanches et 1,1 tonnes de peintures jaunes.





c. La contribution technique à l'évènementiel

Les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Montereau participent également aux évènements organisés par la collectivité.

De ce fait, les agents sont mobilisés d'une part, pour la préparation des évènements : installations de matériel, chaises, tables, barnums, électricité, signalisation, et d'autre part, durant la tenue des évènements : comptage, accueil du public, sécurité des usagers et des participants.

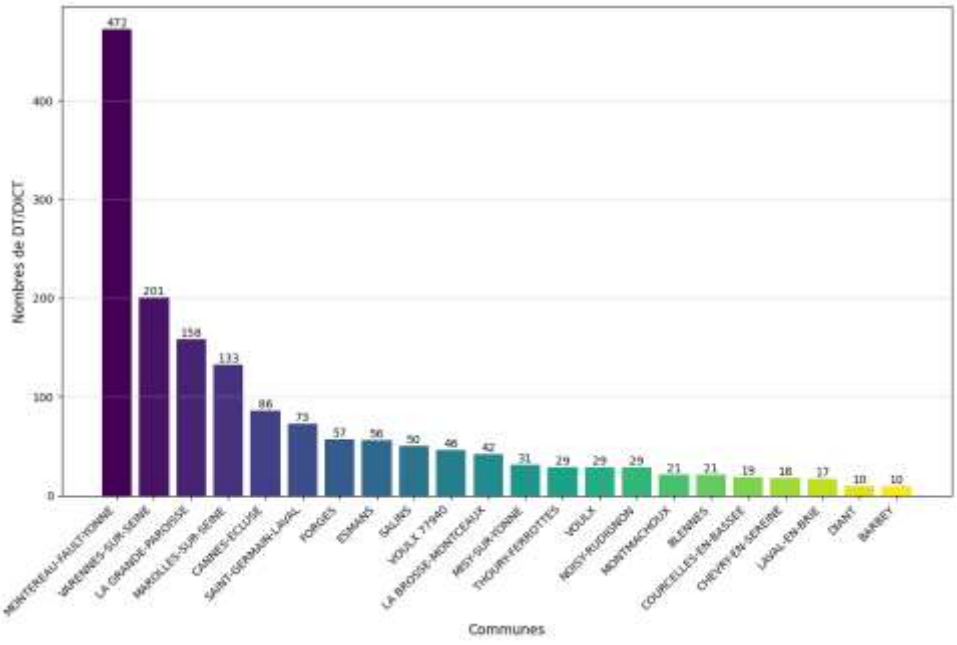
Au cours de l'année 2025 se sont tenus les évènements suivants :

- Rendez-Vous en Terres Inconnues à la ferme du Château de Cannes-Ecluse ;
- Randonnée vélo sur les communes du sud du territoire de la CC ;
- Octobre rose ;
- Marché de Noël à la ferme du Château de Cannes-Ecluse.

3.6. L'instruction des DICT par les services techniques

a. Les DICT

Au cours de l'année 2025, les services techniques de la CCPM ont instruit **1 608 demandes de DT/DICT.**



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

b. L'instruction d'urbanisme par les services techniques

En 2025, les services techniques ont instruit 274 demandes, soit une variation de – 4,86 % par rapport à l'année précédente (2024, 288 avis techniques). La répartition par commune et par type d'acte s'établit de la manière suivante :

COMMUNES	Certificat d'alignement	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis d'aménager	Permis de construire	TOTAL
BARBEY		1				1
BLENNES		2	2		1	5
CANNES-ECLUSE		2	1	1	10	14
CHEVRY-EN-SEREINE	2		2		2	6
COURCELLES-EN-BASSEE					1	1
ESMANS		1	1	1	1	4
FORGES		1	3	1	7	12
LA BROSSE-MONTCEAUX		1	3		6	10
LA GRANDE-PAROISSE	1	3			8	12
LAVAL-EN-BRIE			2		3	5
MAROLLES-SUR-SEINE		3		2	4	9
MISY-SUR-YONNE		4	9	1	3	17
MONTEREAU-FAULT-YONNE		5	5	3	33	46
MONTMACHOUX			1			1
NOISY-RUDIGNON		1	5			6
SAINT-GERMAIN-LAVAL		1		1	8	10
SALINS		9			6	15
THOURY-FERROTTES	7	4	3		3	17
VARENNES SUR SEINE	28	7	7	4	18	64
VOULX	3	3	7	1	5	19
TOTAL	**41**	**48**	**51**	**15**	**119**	**274**

3.7. Les compétences transverses des services techniques

a. La gestion des bâtiments communautaires

Dans le cadre de ses compétences la DST de la CCPM assure la gestion et l'exploitation technique des bâtiments suivants, dont elle est propriétaire :

- le siège social de la CCPM, 29 avenue du Général de Gaulle à Montereau-Fault-Yonne ;
- le Centre d'Affaires, 1 rue du Chatelet à Montereau-Fault-Yonne ;
- le Centre Technique Intercommunal (CTI), rue des Argiles Verte à Saint-Germain-Laval ;
- le Centre Technique Intercommunal (CTI), rue Pasteur à Voulx ;
- la Ferme de Marolles-sur-Seine ;
- la Ferme du Château, rue Désiré Thoison à Cannes-Ecluse.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE

Conformément aux obligations légales, la DST procède aux travaux d'entretien, de maintenance et procède aux contrôles périodiques suivants :

- installation électrique ;
- installation gaz ;
- chaufferies ;
- traitement de l'air (CTA) ;
- ascenseurs ;
- protection incendie ;
- portes automatiques ;
- défibrillateurs.

b. La gestion du parc automobiles

Enfin, dans le cadre de son pilotage, la DST assure l'entretien du parc de véhicules, à la fois la gestion de la flotte automobile, mais également la flotte des engins et véhicules de chantiers utilisés par la régie dans le cadre de l'exercice de ses fonctions soit un parc de 17 véhicules.

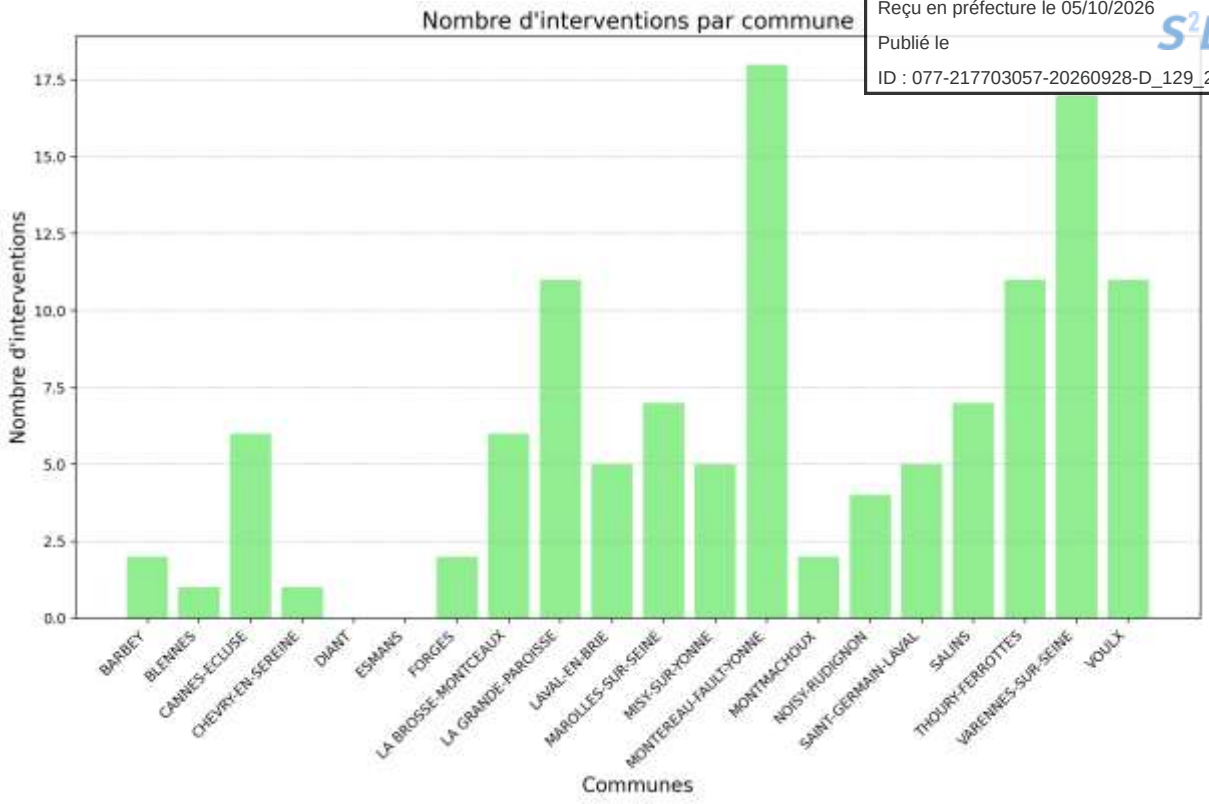
3.8. Bilan de la lutte contre le frelon asiatique

La CCPM a conventionné avec l'association GDSA pour favoriser la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, et préserver les abeilles.

En 2025, la CCPM a reçu 121 demandes d'interventions pour un montant de 16 450 € qui se répartissement comme suit :

Communes	Nombres de demandes	Nombres interventions	Taux d'interventions
BARBEY	3	2	**67%**
BLENNES	2	1	**50%**
CANNES-ECLUSE	11	6	**55%**
CHEVRY-EN-SEREINE	1	1	**100%**
DIANT	2	0	**0%**
ESMANS	2	0	**0%**
FORGES	2	2	**100%**
LA BROSSE-MONTCEAUX	6	6	**100%**
LA GRANDE-PAROISSE	20	11	**55%**
LAVAL-EN-BRIE	6	5	**83%**
MAROLLES-SUR-SEINE	10	7	**70%**
MISY-SUR-YONNE	7	5	**71%**
MONTEREAU-FAULT-YONNE	28	18	**64%**
MONTMACHOUX	3	2	**67%**
NOISY-RUDIGNON	4	4	**100%**
SAINT-GERMAIN-LAVAL	12	5	**42%**
SALINS	9	7	**78%**
THOURY-FERROTTES	13	11	**85%**
VARENNES-SUR-SEINE	26	17	**65%**
VOULX	15	11	**73%**
TOTAL	**182**	**121**	**66%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE



III- ANNEXES

CFU (envoyés par mail ou disponibles au format papier sur demande à melanie.blin@paysdemontereau.fr).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_129_2026-DE